

LE RÔLE DES MÉDIAS COMMUNAUTAIRES DANS LA STABILISATION DES RÉGIONS DE POST-CRISE EN AFRIQUE

Étude de cas: La spécificité des radios
de proximité en Côte d'Ivoire

Juillet 2014



Internews
EUROPE

Information Changes Lives

Une étude réalisée par Magali Siaudeau,
Chargée de suivi, d'évaluation et d'apprentissage à
Internews Europe, dirigée par Thomas Baerthlein,
Manager des Programmes Asie et Afrique.

Avec le soutien de la Fondation Roi Baudoin.



Internews
EUROPE

Sont chaleureusement remerciés tous les individus
et organisations cités dans le rapport qui ont pris
le temps de donner leur point de vue, notamment
tous ceux qui ont accepté d'être enregistrés dans
le cadre de cette étude, ainsi que Michel Blé, qui
a coordonné la mission dans l'ouest de la Côte
d'Ivoire.

Copyright © 2014 Internews Europe
info@internews.eu

Disponible en ligne sur
<http://www.internews.eu/About-Us/Resources>

Design original: Luis Vilches

Sommaire

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE	4
RÉSUMÉ	6
ÉTUDE DE CAS : LA SPÉCIFICITÉ DES RADIOS DE PROXIMITÉ EN CÔTE D'IVOIRE	9
1. LE PAYSAGE AUDIOVISUEL IVOIRIEN	10
1.1. LES MÉDIAS DANS LA CRISE POSTÉLECTORALE DE 2010-2011	11
1.2. MAINTENIR LA COHÉSION SOCIALE : UNE MISSION ATTRIBUÉE AUX RADIOS DE PROXIMITÉ	11
2. RENFORCER LE LIEN ENTRE AUDITEURS ET STATIONS DE RADIO	15
2.1. UN PROJET PARTICULIER MIS EN PLACE POUR LES RADIOS DE L'OUEST	15
2.2. LES GROUPES D'ÉCOUTE, UN VECTEUR D'INTÉGRATION	16
2.2.1. CONSTRUIRE UNE RELATION DE CONFIANCE	16
2.2.2. RÉUNIR LES ETHNIES AUTOUR DE LA RADIO	16
2.2.3. SERVIR DE RELAIS LOCAUX	17
2.2.4. LES GROUPES D'ÉCOUTE, ACTEURS CLÉS D'AMÉLIORATION DES PROGRAMMES	18
2.3. LA PARTICIPATION DES AUDITEURS EN AFRIQUE	19
3. LES FACTEURS LIMITANT LE RÔLE DE MÉDIATEUR DES RADIOS DE PROXIMITÉ	21
3.1. LA DIFFICULTÉ DES COMMUNAUTÉS À S'IMPLIQUER DANS LA GESTION DE LA RADIO	21
3.1.1. LA COORDINATION DES GROUPES D'ÉCOUTE : UNE MISSION CONTINUE	21
3.1.2. UN ENGAGEMENT DIFFICILE SUR LE LONG TERME	21
3.1.3. MANQUE DE RIGUEUR ET D'INVESTISSEMENT POUR LES ACTIVITÉS GÉNÉRATRICES DE REVENUS	22
3.2. LE STATUT AMBIGU DES RADIOS DE PROXIMITÉ	24
3.2.1. TROIS TYPES D'ENTITÉS SOUS L'APPELLATION « RADIO DE PROXIMITÉ »	24
3.2.2. AMALGAME ENTRE RADIO DE PROXIMITÉ ET RADIO COMMUNAUTAIRE	26
3.3. DES FINANCEMENTS LIMITÉS	28
3.3.1. L'INSTABILITÉ FINANCIÈRE : UNE SITUATION ORDINAIRE POUR LES RADIOS COMMUNAUTAIRES	28
3.3.2. LA RÉPARTITION DES DÉPENSES	28
3.3.3. LES SUBVENTIONS, SEULES RESSOURCES DISPONIBLES	29
3.4. LES CONTRAINTES LÉGALES	30
3.4.1. RELATIONS TENDUES AVEC LA HACA	30
3.4.2. LA LIBÉRALISATION DE L'ESPACE AUDIOVISUEL EN CÔTE D'IVOIRE.	31
CONCLUSION	33
RECOMMANDATIONS	34
BIBLIOGRAPHIE	35
RÉCAPITULATIF DES ABRÉVIATIONS	36

Méthodologie de l'étude

Ce rapport présente les observations d'une étude sur le lien entre les communautés et les stations de radio locales non commerciales. L'objectif principal de ce rapport est de partager l'expérience du projet d'Internews avec les radios de proximité en Côte d'Ivoire. Ce rapport entend offrir aux organisations non gouvernementales (ONG) et aux bailleurs de fonds des éléments d'analyse et des références leur permettant d'améliorer leur compréhension du fonctionnement des radios de proximité en Côte d'Ivoire.

Le rapport exploite les éléments contenus dans l'étude préliminaire et les rapports périodiques de suivi-évaluation du projet d'Internews Europe. Par ailleurs, l'écriture du rapport repose sur une étude de la documentation préexistante sur les radios communautaires en Afrique.

Les données présentées ont été collectées lors d'une mission de terrain effectuée en mai-juin 2014 dans l'ouest de la Côte d'Ivoire ainsi qu'à Abidjan. Les résultats, qui ne sont pas statistiquement représentatifs, ont permis une analyse qualitative. Les recommandations faites fournissent des éléments de base pour la poursuite de programmes de soutien aux médias dans l'ouest de la Côte d'Ivoire.

Les entretiens ont porté sur la participation des communautés dans la programmation, la gestion, et le financement des radios ainsi que sur l'impact constaté de la diffusion radiophonique dans les communautés. Ils ont été réalisés en face-à-face et

de façon semi-directives: les questions étaient ouvertes et en nombre restreint. Des entretiens ont été menés en deux groupes distincts pour chacune des cinq radios dans les régions des Montagnes et du Moyen-Cavally: l'un était constitué de la direction et du personnel de ces radios, l'autre de membres des groupes d'écoute et leurs représentants. Les questions et retranscriptions principales sont disponibles en annexe de ce rapport.

Des entretiens ont aussi été effectués avec :

- M. Bamba Karamoko, président de l'Union des Radios de Proximité de Côte d'Ivoire, une des associations représentatives des radios de proximité ;
- Mme Stéphanie Tohibo, coordinatrice médias de Search for Common Ground, ONG de développement des médias implantée en Côte d'Ivoire ;
- M. Ibrahim Sy Savané, président de la Haute Autorité de Communication Audiovisuelle, institution régulatrice des médias ;
- M. Sidibé, chargé de liaison avec les radios de proximité, radio de l'ONU en Côte d'Ivoire (ONUCI) ;
- Mme Nicole Séry, chef d'antenne de la station de radio de Danané ;
- M. Brice Rambaud, expert médias en Afrique de l'Ouest.

Cette étude a été réalisée à la suite du programme « Médias pour tous, tous pour la cohésion sociale » mis en œuvre entre 2011 et 2013 par Internews Europe au bénéfice de huit radios locales dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. Les régions des Montagnes et du Moyen-Cavally, proches de la frontière du Liberia, ont été les plus touchées par les violents conflits politico-militaires que la Côte d'Ivoire a vécus au cours de la dernière décennie. L'objectif de ce programme financé par l'Union européenne et la Fondation Roi Baudouin était de « promouvoir la cohésion sociale et construire la résilience des communautés par le dialogue à travers les médias locaux ».

Le programme a été articulé autour de trois missions de soutien aux radios locales:

- en faire des sources d'information professionnelles, fiables et neutres pour la population locale ;
- les aider à travailler pour et avec les populations locales ;
- renforcer leur capacité de travailler en réseau pour produire et échanger des émissions sur la cohésion sociale.

Les huit stations de radio locales partenaires du projet sont situées à Duékoué, Guiglo, Taï (radios communales), Bin Houyé (radio rurale, publique), Man (radio associative), Danané, Zagné, Toulepleu (associatives et privées).



Map No. 4312 Rev. 2 UNITED NATIONS, June 2009
Department of Field Support Cartographic Section

La carte ci-dessus présente les radios partenaires d'Internews (cercles verts et jaunes) et celles visitées lors de la mission d'étude d'impact (cercles verts et bleus).

Résumé

Les stations de radio communautaires sont aussi variées que les communautés auxquelles elles appartiennent. Les programmes radiophoniques qu'elles produisent donnent aux citoyens une voix et une opportunité de se faire entendre permettant parfois de provoquer des changements pour leurs communautés et pour eux-mêmes.

Le pouvoir et le potentiel de ces radio communautaires est mis en avant par les acteurs du développement souhaitant mettre en œuvre les Objectifs de Développement du Millénaire. Un nombre croissant d'individus, d'organisations et d'institutions ont observé les résultats obtenus par les stations de radio communautaires, les identifiant comme le potentiel lien manquant entre soutien prodigué et développement réel.

Depuis la crise postélectorale de 2010, de nombreux projets en Côte d'Ivoire focalisent sur le renforcement de la cohésion sociale par l'intermédiaire des radios de proximité, couramment dites « communautaires¹ ». Les acteurs locaux, avec le soutien de fonds interna-

tionaux, encouragent et participent au développement des compétences des stations de radio à travers des rencontres, des séminaires, des débats, des ateliers ou des formations. Si les méthodes utilisées pour atteindre l'objectif varient, toutes les organisations et institutions impliquées s'accordent sur le rôle central des radios de proximité.

Internews a privilégié la création de liens d'interdépendance entre auditeurs et stations de radio. Le projet mis en place dans l'ouest du pays a démontré le très fort désir des populations de s'impliquer et l'avantage pour les radios d'être soutenues par leurs auditeurs. L'évaluation a aussi révélé les difficultés des stations de radio à jouer pleinement leur rôle de « médiateur social ». Maintenir un engagement de la communauté, mettre en place une gestion efficace, gérer les besoins continus de formation dus aux changements fréquents des animateurs volontaires, assurer la qualité et la justesse des programmes, maîtriser les innovations techniques font partie des défis rencontrés par les stations de radio.



Malgré la présence d'organisations, de réseaux de radios communautaires régionaux et nationaux ou de partenaires financiers qui facilitent la formation et le soutien, les radios communautaires font face à des difficultés inhérentes à leurs communautés et au contexte national dans lequel elles opèrent. Elles comprennent à la fois les radios communales, régionales et associatives (dont les radios confessionnelles).

Leur statut est encadré par la loi et l'autorité de la communication audiovisuelle veille à ce que les programmes diffusés respectent le cahier des charges signé, notamment en matière de diffusion à caractère politique. Toutefois, ce cahier des charges reste ambigu en matière de gestion de la radio et pauvre en détail sur le caractère fédérateur à donner aux programmes radiodiffusés.

Faire évoluer le modèle de fonctionnement de ces radios nécessitera de se pencher sur leur statut, qui est une spécificité ivoirienne.

En théorie, faciliter le dialogue par la participation et l'implication des auditeurs avec leurs radios locales est accepté par les différentes parties prenantes.

En pratique, les collaborations constructives pour faire évoluer et pérenniser les efforts des radios restent ad hoc et limitées. L'objectif est commun et l'intérêt réel, mais les tensions entre l'instance de régulation nationale et certaines radios bloquent l'ouverture d'un dialogue national sur la remise à plat du fonctionnement des radios de proximité.





« Il est certain qu'une radio qui fonctionne avec un profil communautaire est une plateforme efficace en matière de stabilisation. Cependant, il n'y a pas de formule d'implémentation rapide sans contexte favorable, sans soutien ni appui technique : créer un changement social durable prend du temps. »

BIRGITTE JALLOV

Étude de cas

La spécificité des radios de proximité en Côte d'Ivoire

1. LE PAYSAGE AUDIOVISUEL IVOIRIEN

Dans les années 1990, le paysage audiovisuel ivoirien s'est diversifié suite à la mise en place d'une législation autorisant et régulant le pluralisme des médias audiovisuels. Les stations de radio se sont multipliées, en même temps que les secteurs de la presse écrite (une cinquantaine de quotidiens et périodiques aujourd'hui contre deux avant 1990) et de la télévision (deux chaînes de service public RTI 1 et RTI 2 [Radio Télévision Ivoirienne] et les bouquets satellites disponibles sur abonnement).

Il existe cinq catégories de radios émettant sur la bande FM :

- les stations de radio nationale de service public (RTI, Fréquence 2 ainsi que Radio Bouaké) ;
- une radio institutionnelle (ONU CI FM) ;
- les radios de proximité (plus d'une centaine) ;
- les radios commerciales (dont les plus importantes : Radio Nostalgie et JAM FM) ;
- les radios panafricaines et publiques étrangères (RFI, Africa n° 1, BBC World Service, Voice of America).

RTI, la première station nationale, est tournée vers l'information nationale et régionale et adapte certains programmes en langues nationales. La plupart des radios de proximité décrochent sur la RTI pour rediffuser les bulletins d'information. Cependant, cette dernière manque de moyens et ne peut ambitionner d'étoffer ses programmes.

Fréquence 2, la deuxième station, vise à divertir les auditeurs. Son programme est constitué pour l'essentiel de magazines et d'émissions musicales.

Les deux principales stations de radio de service public couvrent théoriquement l'ensemble du territoire, mais lors de l'étude de terrain, elles n'étaient pas accessibles dans les districts des Montagnes et du Moyen-Cavally.

Les radios qui semblent les plus écoutées et accessibles sur une grande partie du territoire sont ONU CI FM et RFI². ONU CI FM, créée par l'ONU en 2004, contribue à faire comprendre le processus de paix et couvre autant l'actualité nationale que les activités de l'ONU CI.

Bien que le pluralisme des médias soit en constante progression, le rôle des médias et notamment celui des radios de proximité, a été bouleversé et largement critiqué lors de la crise postélectorale de 2010-2011.



Radio Etoile de Danané

2. D'après entretiens avec les personnes rencontrées à Abidjan et dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, mai 2014

1.1. Les médias dans la crise postélectorale de 2010–2011

Plus de quatre ans après l'une des plus violentes crises de son histoire, la Côte d'Ivoire³ a retrouvé une certaine stabilité, même si celle-ci reste fragile. En 2010, les incidents qui ont suivi l'élection présidentielle ont causé la mort de 3 000 personnes et a déplacé 300 000 personnes à l'intérieur du pays ou vers les pays limitrophes.⁴ En 2013, plus de 60% des réfugiés étaient retournés dans leurs foyers, mais 76 500 personnes restaient réfugiées dans les pays limitrophes, dont 54 000 au Liberia. De plus, 186 000 personnes sont déplacées internes, la plupart dans l'ouest du pays⁵.

Comme le rapport d'International Media Support (IMS) en fait état⁶, de nombreuses voix se sont élevées en Côte d'Ivoire en 2012, reprochant aux médias ivoiriens d'être partisans et discriminatoires, particulièrement pendant les périodes de crise qui suivent les périodes électorales. Les journalistes et les médias ont été accusés de nombreux excès et atteintes à la liberté d'expression, tels que des incitations à la xénophobie, au tribalisme et au racisme.

Toutefois, d'après le rapport publié par Electoral Reform International Service (ERIS)⁷, les radios de proximité n'ont majoritairement pas incité à la violence. Certaines ont été les victimes des attaques des groupes armés ou des partisans pro-Ouattara et pro-Gbagbo qui leur reprochaient d'être des outils de propagande. Treize radios de proximité en Côte d'Ivoire—dont six à Abidjan—ont été vandalisées ou incendiées⁸. Dans l'ouest du pays, les radios municipales de Duékoué et de Zagné ont été visées.

Durant la crise de 2010–2011, la polarisation de la presse écrite et des médias de service public ainsi que l'interdiction de diffuser des médias internationaux a laissé les radios de proximité les seuls médias en mesure de promouvoir la cohésion sociale.

Les critiques à l'encontre des médias ont mis en lumière le potentiel des radios de proximité en matière d'influence politique, mais ont aussi révélé que la place qu'elles occupent au cœur des communautés peut permettre d'amplifier le dialogue local.

La réconciliation nationale et la cohésion étant un défi majeur pour les autorités ivoiriennes au sortir de la crise postélectorale, les actions d'accompagnement pour que les radios de proximité délivrent une information fiable et impartiale sont favorablement perçues.

Les professionnels du monde des médias et journalistes ivoiriens eux-mêmes ont établi des recommandations pour favoriser l'apaisement lors d'une rencontre organisée par la Fondation des Médias pour l'Afrique de l'Ouest à Accra : **«[Nous sommes] conscients de la responsabilité des médias dans la survenue de la crise et l'extrême radicalisation des positions des parties à la crise; responsabilité déjà soulignée par tous les accords de paix, depuis Marcoussis jusqu'à Ouagadougou, mais convaincus qu'en dépit de leurs responsabilités, il est possible d'en appeler au professionnalisme des médias et des journalistes, de les impliquer dans les initiatives d'apaisement du climat sociopolitique et dans la résolution de la crise postélectorale; [et nous sommes] engagés à œuvrer ensemble pour la résolution pacifique de la crise postélectorale en Côte d'Ivoire.»**

1.2. Maintenir la cohésion sociale : une mission des radios de proximité

«**Tous les médias ont un rôle à jouer pour le retour de la paix et de la stabilité. Les radios de proximité encore plus, car elles sont les plus proches des populations.»**

FRANCK KOUASSI SRAN, CHARGÉ DE COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DIALOGUE VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION (CDVR), AUTORITÉ INDÉPENDANTE CRÉÉE DEPUIS 2011 POUR ŒUVRER À LA RÉCONCILIATION ET AU RENFORCEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE⁹.

Comme en a fait état l'UNESCO (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization) à maintes reprises depuis 1996¹⁰, l'une des principales difficul-

3. Pour en savoir plus: <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/cotiv.htm> http://www.diakadi.com/afriquedelouest/pays/cote_d_ivoire/infos/pop.htm

4. Pour en savoir plus: <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20130821085404/>

5. Côte d'Ivoire 2013: Bulletins humanitaires numéro spécial, novembre 2013, et numéro 09, décembre 2013, UNOCHA Côte d'Ivoire, <http://www.unocha.org/cotedivoire/reports-media/ocha-reports>

6. The Media and the Political Crisis in Cote d'Ivoire, IMS, 2012, <http://allafrica.com/download/resource/main/main/idadatcs/00040667:d20be3fbdab60e93237a29a0e0f81c8a.pdf>

7. The Role of Community Radio Stations during Cote d'Ivoire's Electoral Crisis and the Recovery, ERIS, rapport 2011, <http://www.eris.org.uk/images/userfiles/File/Cote%20d'Ivoire%20community%20radio%20stations%20report.pdf>

8. Pour en savoir plus: <http://eburnietoday.mondoblog.org/tag/radio-de-proximite/page/2/>

tés à laquelle se heurte la construction d'un environnement pacifique est l'accès limité de la population à l'information. En Afrique, la naissance de stations de radio communautaires a permis aux populations éloignées des centres urbains d'accéder au contenu radiophonique qui véhicule «la voix des sans voix». Ces nouveaux espaces démocratiques permettent aux citoyens et aux organisations de la société civile de s'exprimer. Ces radios fournissent une information de proximité produite au niveau local.

Les stations de radio communautaires se sont révélées être des instruments de transformation sociale. Elles sont essentiellement conçues comme un moyen de soutien des actions de développement conduites par et pour les communautés rurales. Ainsi, elles sont vouées à l'information locale, à l'éducation, au transfert des connaissances, à l'animation des collectivités et à l'expression populaire. Elles ont pour vocation de réduire les conflits locaux, promouvoir la scolarisation des jeunes et en particulier des jeunes filles, favoriser l'enracinement des valeurs civiques, diffuser la culture et la musique traditionnelle. Elles sont également investies d'une mission de soutien et d'accompagnement des campagnes de santé ou d'alphabétisation.

Pourtant, en Côte d'Ivoire, elles ne sont pas autorisées à produire de l'information, notamment politique. Les programmes sont généralement composés de magazines de sensibilisation sur la santé, l'éducation, le développement rural et l'agriculture. La musique tient également une place de choix et les programmes sont produits dans les langues locales. C'est la spécificité par laquelle ce média se rapproche le plus de son audience.

En Côte d'Ivoire, depuis la crise postélectorale, la cohésion sociale est devenue l'un des sujets prédominants dans tous les domaines : culture, sport, administration publique, médias... L'information sur les manières de reconstruire sa vie et le vivre-ensemble étant devenue une priorité au même titre que la sécurité et l'aide au développement, les radios locales sont particulièrement sollicitées par les organisations nationales et internationales œuvrant dans ce domaine. Elles sont ainsi devenues des acteurs indispensables du processus de retour à la paix, notamment dans les zones rurales, où elles sont souvent les seules sources d'information des populations. Ce statut particulier leur permet de jouer un rôle clé dans le processus de réconciliation nationale. Elles bénéficient directement de fonds pour produire des émissions sur la cohésion sociale, ou plus régulièrement, pour diffuser des spots et des émissions préenregistrées.

Forts de ce constat, de nombreux événements sur cette thématique ont été organisés depuis la fin de la crise postélectorale pour les professionnels des radios. Les rencontres entre opérateurs des médias et institutions faitières sur le thème de la cohésion sociale sont régulièrement organisées. A titre d'exemple, l'Ambassade des États-Unis, l'ONUCI, l'ONG Search for Common Ground (SFCG) ont organisé des rencontres et des formations sur le rôle des médias dans le processus de réconciliation. Le groupe France Médias Monde et Canal France Internationale prévoient de mettre en place un projet de trois ans «Radio Dialogue: des radios pour la paix»¹¹ en partenariat avec l'Union des Radios de Proximité de Côte d'Ivoire (URPCI).

Les thématiques abordées lors de ces rencontres ont couvert des sujets variés tels que la promotion des droits de l'homme, le pardon et de réconciliation, le «vivre ensemble», les valeurs démocratiques, le développement communautaire, la cohésion sociale, la prévention des conflits fonciers et des conflits entre éleveurs et agriculteurs, la création de dialogue intercommunautaire, la promotion de la paix et les techniques de communication pour le changement de comportement.

Les principaux acteurs nationaux de ces rencontres sont la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, l'Union des Radios de Proximité de Côte d'Ivoire, l'ONUCI, la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation, les opérateurs des radios de proximité et l'institut universitaire Centre de Recherche pour la Paix à Abidjan. Tous s'accordent à souligner le rôle central des radios de proximité dans les communautés et localités où elles sont implantées et assurent qu'elles sont des outils indispensables pour la pacification.

9. Sources: <http://news.abidjan.net/dossiers/dossier.asp?ID=1554> et Ordonnance n° 2011 -167 du 13 juillet 2011 portant sur la création, les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation

10. Programme «Communication pour la paix», cadre conceptuel et stratégique, initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, UNESCO, décembre 1998

11. Source: <http://lesechosdusud.wordpress.com/2014/07/01/la-radio-outil-de-dialogue-entre-les-communautes/>

12. <http://eburnietoday.mondoblog.org/tag/radio-de-proximite/page/2/> publié le 31 mai 2011



Emission sur la cohésion sociale: 'La Réconciliation, c'est Toi+Moi, Radio la Voix du Guémon, Duékoué
Crédit Basile Zoma

«Les radios ont joué un rôle important dans l'accomplissement des audiences foraines, l'identification, le retour de la paix et de la cohésion sociale. C'est pourquoi nous demandons aux autorités publiques de leur donner un coup de main afin qu'elles puissent être viables pour relever les défis à venir.»

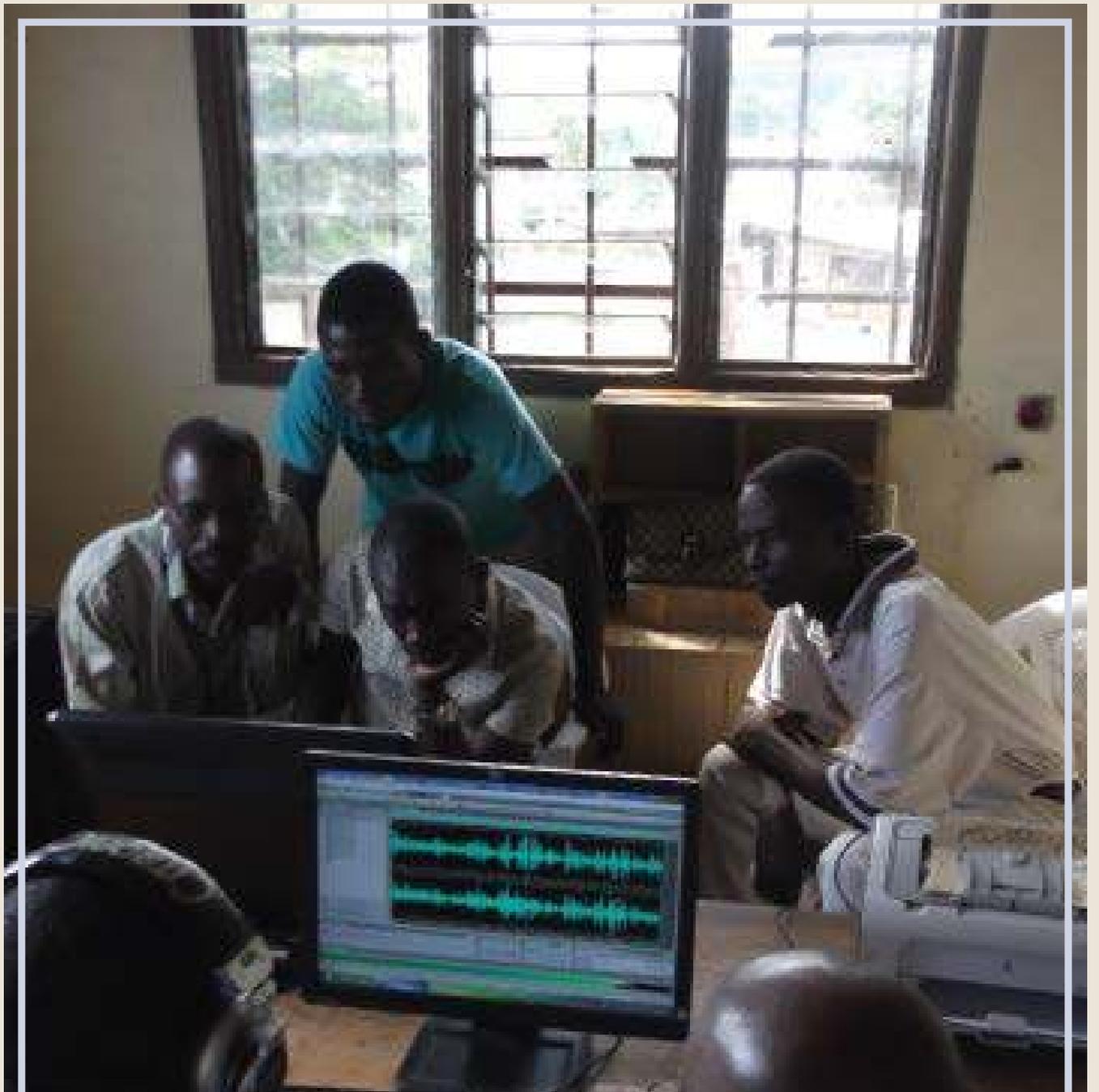
M. BAMBA KARAMOKO, URPCI

«Il faut donc des ressources aux radios de proximité pour qu'elles puissent redonner de la voix et jouer pleinement leur rôle dans le processus de réconciliation nationale, car en Côte d'Ivoire les radios sont un puissant catalyseur entre les élus et les administrés.»

ARTICLE DE SUY KAHOFI PUBLIÉ LE 31 MAI 2011¹²

«Aujourd'hui, toutes les radios produisent des émissions sur la cohésion sociale. Le thème est tellement large, même le développement est inclus dans la thématique de la cohésion sociale.»

M. BAMBA MORIBA, DIRECTEUR DE LA RADIO DE MAN, 31 MAI 2014



« La radio ressemble à un couvercle que l'on ouvre lorsque l'eau bout dans un pot. Si la radio n'existait pas, nous n'aurions pas eu ce niveau de cohésion sociale à Duékoué. Nous étions arrivés à un point où les gens se regardaient comme des bêtes, avec animosité. Nous sommes passés d'une situation où les gens vivaient retranchés à une situation où les gens s'approchent, communiquent et échangent. La radio et les ONG ont permis cela. »

INTERVIEW AVEC **M. KOUAKOU HAMIDO**, DIRECTEUR DE LA RADIO COMMUNALE DE DUÉKOUÉ, 30 MAI 2014



2.

RENFORCER LE LIEN ENTRE AUDITEURS ET STATIONS DE RADIO

2.1. Un projet particulier mis en place pour les radios de l'ouest

Le programme mis en place par Internews Europe après la crise postélectorale de 2010–2011 visait à ancrer la production et la diffusion d'émissions sur la cohésion sociale en développant la demande des auditeurs. **«Si l'information que les populations reçoivent est fiable, neutre et exacte, cela les aide à rétablir la confiance et fait avancer les processus de réconciliation, de cohésion sociale et de construction de la paix. C'est un prérequis absolu»** soulignait Jeroen Corduwener, directeur du projet d'Internews.

L'objectif du projet était de se concentrer principalement sur le tissage de liens entre les radios et leurs auditeurs, pour les rendre interdépendants. Les radios de proximité en Côte d'Ivoire n'ayant pas historiquement été initiées par les communautés, celles-ci sont très peu incitées à s'impliquer dans leur programmation et leur gestion.

«Les hommes politiques ont une influence considérable sur la plupart des médias dans les pays en situation de post-conflit. La Côte d'Ivoire n'est pas une exception. Nos partenaires – les radios locales – sont souvent la propriété des municipalités ou sont gérés par des personnes avec un agenda politique» expliquait Jeroen Corduwener en début de projet.

Le programme d'Internews s'est attaché à transformer les huit stations de radio partenaires en radios au service de la communauté.

La mise en oeuvre du projet s'est articulée autour de trois objectifs :

- former les journalistes à travailler de manière neutre et fiable
- impliquer les communautés

- faciliter la production d'émissions sur la cohésion sociale et les échanges entre les radios dans l'ouest du pays.

Concrètement, les communautés ont été invitées à collaborer avec les stations de radio en organisant des groupes d'auditeurs. Chaque radio a établi une vingtaine de groupes d'écoute composés de vingt personnes, soit au total environ quatre cents personnes par radio. Ces personnes se réunissaient autour d'une radio pour écouter les programmes, en discuter et donner leur avis aux équipes de la radio.

Ces séances ont aussi permis aux participants de fournir des informations sur leurs activités, les incidents et événements survenus dans leur village. Le but ultime de ces groupes d'écoute était d'intéresser les auditeurs au fonctionnement de la radio et à terme de les impliquer dans le financement et la gestion de la radio.

«Ce modèle peut fonctionner quand la population est impliquée dans la gestion des radios. Mais ce n'est pas aussi simple que ça. Les équipes des stations de radio doivent d'abord prouver qu'elles sont sérieuses et professionnelles, qu'elles peuvent prévenir les rumeurs qui souvent déclenchent les conflits en fournissant une information fiable et objective. Sinon, les auditeurs n'acceptent pas d'être responsables de la station de radio. Les hommes politiques locaux doivent aussi accepter de se mettre en retrait et donner le management aux communautés», prévenait Jeroen Corduwener.

L'idée initiale était que lorsque la communauté contribue, elle gagne le droit de participer au contrôle des moyens financiers de la station. La communauté peut alors influencer sur les décisions prises sur la conduite de la station de radio.

«Par exemple, si chaque membre donne 10 FCFA (Franc des Communautés Financières d'Afrique), vingt groupes d'écoute peuvent réunir 4 000 FCFA en un mois. En Côte d'Ivoire, cela représente un montant assez important. Les contributions peuvent aussi être faites de manière matérielle: un



Groupes d'écoute de radio Etoile à Danané

charpentier peut réparer portes et bureaux, un maçon peut aider à construire un mur, etc. », expliquait Jeroen Corduwener lors de la mise en place du projet.

2.2. Les groupes d'écoute, un vecteur d'intégration

2.2.1. Construire une relation de confiance

Un rapport d'évaluation, réalisé par l'Institut pour la Paix¹³ à la suite de trois projets de communication pour la reconstruction de la paix mis en œuvre en 2012, affirme que créer des lignes de communication directes entre les auditeurs et les stations de radio locales aide à obtenir la confiance des communautés et réduit le risque de propagation des rumeurs et des informations incorrectes. Ce type de communication fiable est plus approprié que le simple fait de préparer les auditeurs ou les avertir de dangers potentiels: il permet d'unir les communautés autour de la radio.

Lors du démarrage du projet, la confiance s'est petit à petit établie entre les équipes des radios et les auditeurs. Les membres des groupes d'écoute affirment s'être sentis autorisés à donner leur avis sur les programmes, en téléphonant ou en passant dans les locaux de la radio. Sur les cinq villes de l'Ouest visitées durant la préparation de ce rapport, quatre stations de radio et leurs groupes d'écoute respectifs étaient en bons termes et souhaitent continuer à travailler ensemble.

M. Alain Ploh, secrétaire général du conseil d'administration des groupes d'écoute de Man a confir-

mé la bonne entente entre l'équipe de la radio et la communauté: «**Avec leurs moyens, ils ont pu répondre à quelques-unes de nos préoccupations en nous demandant ce qui nous a plu. Nous leur avons demandé de diffuser plus régulièrement l'émission sur la cohésion sociale et la réinsertion. Ça a été un succès. Par exemple, c'est grâce à une remarque du groupe d'écoute sur les nids de poule que le tracteur est passé. La radio le dit de façon très diplomatique: ainsi la population, les responsables en charge à la mairie et autres responsables l'entendent. À travers la radio, chacun peut partager ses préoccupations.**»

À Guiglo, un membre des groupes d'écoute de la radio témoigne: «**Nous sommes en relation parfaite avec la radio. Dès qu'il y a un problème, nous les appelons. J'écoutais une émission où l'on parlait de la santé. Un monsieur était invité pour nous expliquer les maladies, mais on ne comprenait pas ce qu'il disait. J'ai appelé pour leur dire de mieux expliquer. Ils nous écoutent, c'est un bon pas.**»

Les radios ont constaté une augmentation du nombre d'appels depuis la mise en place des groupes d'écoute.

2.2.2. Réunir les ethnies autour de la radio

Un des prérequis pour les radios était de pouvoir recueillir les voix de toutes les composantes de la population et donc de former des groupes d'écoute qui prenaient en compte toutes les composantes sociales (religieuses, ethniques, de nationalité et d'âge). Les responsables des groupes d'écoute rencontrés dans les cinq villes affirment que toutes les minorités sont représentées.



« Le conflit politique existe, mais le déterminant principal est le culturel. Plus important que la dimension politique, la radio a une dimension culturelle très forte. Elle est un miroir culturel. Il y a moins de conflits quand les gens peuvent exprimer leur vécu. La radio est une reconnaissance de leur identité. La radio aide à calmer le jeu politique en diffusant la langue culturelle de l'autre groupe. Le groupe d'écoute veille à la qualité et à ce que les communautés se reconnaissent en faisant en sorte que la variété musicale et les langues locales soient présentes par des mécanismes de retours. »

ENTRETIEN AVEC LUCIEN HOUÉDANOU, EXPERT MÉDIAS EN CÔTE D'IVOIRE, ÉVALUATEUR EXTERNE DU PROJET D'INTERNEWS, 28 MAI 2014

À Man, il existe un groupe d'écoute par quartier, ce qui permet de représenter toutes les ethnies. M. Alain Ploh, le porte-parole des groupes d'écoute de Man confirme: « Ici, un membre est musulman, un autre est chrétien ou bouddhiste, moi je pratique une autre religion. Notre radio est bien différente des autres radios: elle est apolitique, non confessionnelle ou corporatiste. Ce n'est donc pas pour influencer les autres personnes que nous passons des messages, mais pour s'écouter les uns et les autres. »

À Danané, les trente membres des groupes d'écoute rencontrés sont unanimes: « Toute la communauté est représentée dans les groupes d'écoute. Quand on organise les groupes d'écoute par quartier, il y a la communauté Baoulé, Tula, les Gouros, les Yacoubas, des femmes, des musulmans, des chrétiens... Tout le monde est mélangé et se met ensemble pour un même objectif. Personne ne reste en marge dans ce système. Un groupe d'écoute, c'est un brassage d'ethnies. »

À Duékoué, la présidente des groupes d'écoute témoigne: « Je confirme que dès le départ, on a fraternisé grâce à la radio. Nous nous sommes rassemblés, surtout les femmes, nous sommes une centaine. Il y a des Yacoubas, des Burkinabés, des Baoulés, des Gérés... Dans le temps, avant que les groupes d'écoute ne soient formés, on ne se fréquentait pas, chacun était chez soi. Mais grâce à la radio, et parce qu'ils sont venus vers nous, on a commencé à se fréquenter, à mieux se connaître. »

Le directeur de la station de radio de Duékoué, rencontré séparément, doute cependant que les groupes d'écoute de Duékoué soient représentatifs de la population de la ville. Le rapport final d'évaluation externe du projet mis en œuvre par Internews¹⁴ faisait état de l'absence de représentation d'une des ethnies parmi les groupes d'écoute de Duékoué. Depuis, la situation à Duékoué a évolué, la station de radio a changé de directeur. La présidente du comité des groupes d'écoute maintient que les groupes sont ouverts à tout habitant de Duékoué qui souhaiterait en devenir membre.

14. Radios locales et groupes d'auditeurs face au défi de la cohésion sociale dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, Rapport d'évaluation finale du projet « Médias pour tous, tous pour la cohésion sociale », Projet mis en œuvre par Internews Europe sur financement de ECHO - Commission européenne, Lucien Houédanou, consultant en communication et administration de programmes, Abidjan, octobre 2013

2.2.3. Servir de relais locaux

Les membres des groupes d'écoute servent également de relais locaux pour la radio, soit pour faire remonter les informations émanant de leur quartier ou village, soit pour transmettre les informations entendues à la radio par oral à leurs proches.

À Danané, un membre des groupes d'écoute explique : **« Dans chaque quartier, chaque groupe d'écoute tient ses réunions et recueille les communiqués. Lorsqu'il y a des informations dans un village, c'est un membre du groupe d'écoute qui fait remonter l'information à la radio par l'intermédiaire du président. De plus, quand la radio propose des sujets intéressants, les groupes d'écoute transmettent le message au sein des communautés, en leur disant d'écouter la radio. Les groupes d'écoute sont le relais de la radio dans les villages. »**

Les producteurs qui se rendent sur le terrain pour enregistrer leurs émissions ont développé des liens avec certains membres des groupes d'écoute. Ainsi, ils peuvent les approcher directement lorsqu'ils ont des demandes spécifiques pour des émissions. Cela facilite leur travail. A Duékoué, les groupes d'écoute ne sont plus en contact avec la radio la Voix du Guémon. Le producteur Maxime Ekra Koffi confirme que le manque de contact est un inconvénient majeur : **« Nous sélectionnions des dames des groupes d'écoute pour participer à certaines émissions. Si le premier responsable de la radio, le directeur, ne s'attache plus à ces rencontres, alors on se demande ce que l'on va pouvoir apporter ? Ça change les programmes. »**

Les directeurs des stations rencontrés reconnaissent généralement la richesse et la qualité des informations locales apportées par les groupes d'écoute.

À Danané, le directeur de la station, M. Fadiga Kambiré, admet que sans les groupes d'écoute, des informations leur échapperaient : **« les groupes d'écoute ne se contentent plus d'écouter les émissions, ils sont une passerelle, une liaison entre la radio et les communautés. Nous sommes issus de la communauté et nous pensions connaître tous ses besoins pour produire nos émissions et élaborer notre grille de programmes. En réalité, beaucoup de choses nous échappent. »**

Certains membres des groupes d'écoute, particulièrement impliqués dans leur mission de passeur d'informations, ont émis le souhait d'être formés sur les techniques permettant de recueillir des informations fiables.

2.2.4. Les groupes d'écoute, acteurs clés d'amélioration des programmes

Les groupes d'écoute rencontrés s'accordent à dire que leurs recommandations programmatiques sont généralement suivies. **« Les groupes d'écoute ont été créés pour que les auditeurs expriment leurs critiques et leurs propositions sur les programmes. Après la création des groupes d'écoute, nous avons dû réaménager le programme en fonction des différentes choses dites par les communautés »,** convient M. Bamba Moriba, directeur de la station de radio de Man.

Son interlocuteur M. Alain Ploh, secrétaire général du conseil d'administration des groupes d'écoute de Man donne un exemple : **« Les femmes ont fait une remarque sur la rubrique du panier de la ménagère. En effet, la radio n'est pas très régulière pour nous donner le coût des denrées alimentaires sur le marché. Les journalistes font parfois un micro-trottoir, vont jusqu'au marché ou dans les commerces. "Bonjour madame, c'est Junior FM, dites-nous combien vaut le kilo de gombo ? Et vous madame, combien vous le payez ?". Ils se sont un peu améliorés sur ce point, mais ça pourrait encore évoluer. À la prochaine rencontre, on en reparlera. »**

Le directeur des programmes de la radio de Zagné, M. Bouédou Tivoli Justin, dit Prince, confirme aussi que les groupes d'écoute sont **« les yeux et les oreilles »** de la radio : **« notre grille des programmes est le résultat de la rencontre avec le groupe d'écoute. Au départ, nous avions une autre grille, mais les critiques et les idées de chacun nous ont permis d'améliorer le contenu des programmes ».**

L'équipe de production de Radio Étoile de Danané confirme aussi avoir changé ses programmes pour répondre aux sollicitations des auditeurs : **« On a été interpellés par des groupes de jeunes qui ont trouvé qu'il n'y avait pas d'émission de divertissement qui s'intéressait à leurs préoccupations. On a donc mis en place l'émission Étoile Show dédiée à la jeunesse et qui est diffusée chaque samedi. Cette émission permet aux jeunes de se divertir. Pour enrichir le contenu, on a fait appel à une personne ressource, qui discute d'un thème donné tel que la drogue, etc. Les auditeurs nous ont aussi interpellés sur les émissions matinales en nous demandant de répondre à des sujets précis par rubrique thématique. Ils peuvent maintenant appeler pour nous donner leur avis. Par exemple nous avons parlé de la grossesse en milieu scolaire et des parents ont appelé pour nous donner leur avis. Les gens nous ont guidés, nous indiquant que le type d'émission qui les intéresse. »**

Concernant les méthodes pour recueillir les conseils et les avis des communautés, les réponses sont quasi-



Directeur des programmes de la radio de Zagné, M. Bouédou Tivoli Justin, dit Prince, en mai 2014

unanimement : les membres des groupes d'écoute et la radio se connaissent et communiquent informellement. **«On se connaît, il n'y a pas vraiment de tabous. Quand ils ont des préoccupations, soit ils nous appellent par téléphone ou nous approchent directement pour nous faire des suggestions. D'autres nous écrivent de façon anonyme»**, assure M. Bamba Moriba, directeur de la station de radio de Man.

Selon les membres des groupes d'écoute, la formalisation de réunions régulières entre groupes d'écoute et équipes radio n'est pas forcément nécessaire. Les membres considèrent que le président du groupe d'écoute est leur référent et ainsi transmet régulièrement leurs commentaires à l'équipe de la radio.

Les radios ne peuvent pas toujours répondre aux souhaits des groupes d'écoute. À Duékoué, le groupe d'écoute a demandé à la radio de diffuser moins de communiqués des tradipraticiens, une forme de publicité pour des guérisseurs non conventionnés, souvent assimilés aux marabouts et aux prédicateurs. La demande a été entendue. Les communiqués des tradipraticiens ont été réunis sur une plage horaire qui est diffusée un peu plus tard dans la journée, à une heure de moindre écoute. Réduire le nombre de communiqués serait un manque à gagner pour la radio.

2.3. La participation des auditeurs en Afrique

Les résultats présentés par le rapport d'enquête publié par le Catholic Media Council (CAMECO)¹⁵ sur la participation de la communauté dans la gestion des radios communautaires en Afrique montrent que les formes «traditionnelles» d'interactivité avec les auditeurs, comme la participation à des programmes interactifs sont très utilisées par les radios locales ou communautaires. Par contre, leur participation à la gestion, à la gouvernance et au financement est moins répandue.

L'existence de clubs d'auditeurs et la participation communautaire sont souvent étroitement liés: lorsqu'une radio reçoit le soutien de clubs d'auditeurs, la communauté participe plus activement à sa gestion, son administration et son financement.

En Afrique francophone, certains clubs d'auditeurs jouent un rôle considérable dans le financement de la station, en collectant des frais d'adhésion ou des dons de la communauté. En Afrique anglophone, il est beaucoup plus courant de considérer les clubs d'auditeurs comme des plateformes pour l'apprentissage.

15. FRÖHLICH, Julia ; DÄSCHLE, Daniel ; GEERTS, Andrés ; JANNUSCH, A. Sofie. Rapport d'enquête, La participation de la communauté dans les radios locales et communautaires, Une étude exploratoire en Afrique, en Asie, en Amérique latine et en Océanie, CAMECO, mars 2013

Les clubs d'auditeurs soutiennent principalement leur radio en leur fournissant un feedback direct, en recueillant et en partageant les réactions d'autres auditeurs. Ils participent à la production des programmes des radios. Ces clubs sont considérés comme une plateforme de discussion et d'apprentissage. En outre, leurs membres soutiennent la radio par le bouche-à-oreille et aident à l'organisation d'événements.

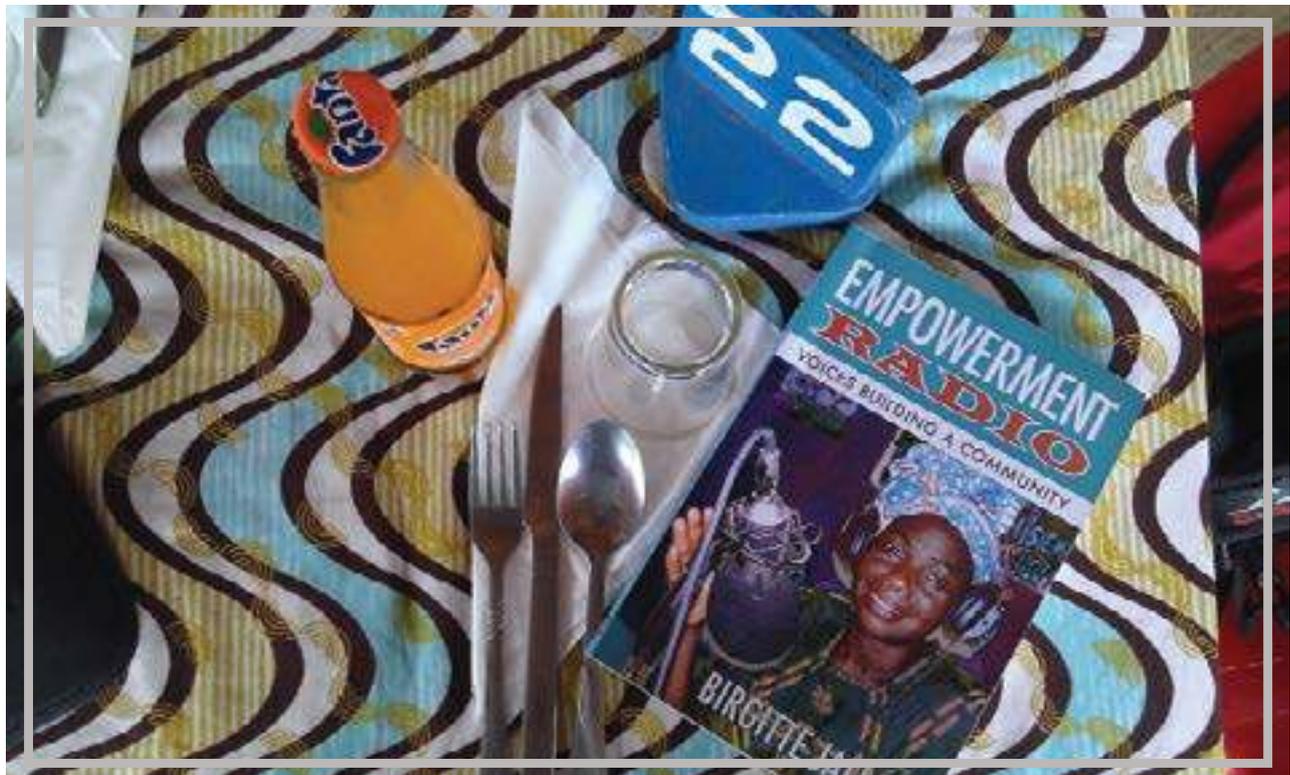
«Les clubs d'auditeurs contribuent au financement grâce à des frais d'adhésion ou en recueillant les dons de membres de la communauté¹⁶».

Comparées aux radios d'Asie, d'Amérique et d'Océanie, «les stations africaines semblent inclure leur communauté un peu plus souvent dans le recrutement du personnel (43% en Afrique anglophone et 33% en Afrique francophone) et la collecte de fonds (56% en Afrique anglophone et 63% en Afrique francophone¹⁶)».

Le rapport du CAMECO présente aussi des exemples de succès de collecte de fonds et de vente de cartes d'adhésion au sein de la communauté, comme le montre un exemple d'une radio en République Démocratique du Congo concernant la collecte de fonds pour l'achat de carburant. **«En un mois, les clubs d'auditeurs ont recueilli l'équivalent de 2 000 USD, ce qui nous a permis d'acheter trois barils de diesel permettant à la radio de fonctionner durant trois mois.»**

Le projet initié en Côte d'Ivoire par Internews Europe a incité les groupes d'écoute à générer des fonds à travers le développement d'activités économiques. Le rapport du CAMECO souligne que les tentatives visant à organiser des activités génératrices de revenus et à fournir des services pour ses membres – comme des associations de microcrédit ou des projets agricoles – sont rarement fructueuses.

La participation des clubs d'auditeurs dans l'organisation de festivités—avec l'objectif de collecter de fonds—est aussi un moyen de maintenir le lien entre auditeurs et stations de radio. Dans un radio burkinabé, un «plan intégré de communication» a été mis en œuvre, associant les clubs d'auditeurs et l'équipe de la radio dans une campagne contre les mutilations génitales féminines. Ces radios-clubs ont été considérés comme partenaires et plus précisément comme des cellules de conseil et de suivi dans les villages. Par ailleurs, ils ont participé à l'organisation d'événements tels que des pièces de théâtre ou des projections publiques de films éducatifs.



JALLOV, Birgitte.
Empowerment Radio: Voices building a community, Empowerhouse, 2012

3.

LES FACTEURS LIMITANT LE RÔLE DE MÉDIATEUR DES RADIOS DE PROXIMITÉ

3.1. La difficulté des communautés à s'impliquer dans la gestion de la radio

3.1.1. La coordination des groupes d'écoute : une mission continue

Les exemples positifs d'engagement des communautés dans d'autres pays d'Afrique ne sont pas vraiment représentatifs de la situation des radios de proximité en Côte d'Ivoire.

Même si les groupes d'écoute ont exprimé leur intérêt et envie de continuer leur mission et de s'impliquer dans la vie de leur communauté à travers leur radio, ils ont souligné les difficultés rencontrées et leurs attentes pour l'avenir, notamment la difficulté pour les responsables des groupes d'écoute à mobiliser les membres des communautés de manière régulière et organisée.

«La difficulté réside dans la coordination des groupes d'écoute. Une équipe de responsables est nommée. Les responsables doivent s'écouter, échanger, voir ce qu'ils peuvent faire ensemble. Ils ont le même but et travaillent donc ensemble.» selon Lucien Houédanou.

La structure même des groupes d'écoute et la constitution de leur conseil d'administration sont imprécises. Les présidents s'accordent à dire que toutes les ethnies et les communautés sont représentées. Mais les procédés utilisés pour affilier les membres, animer ces groupes et nommer leurs responsables restent informels.

En théorie, chaque groupe d'écoute nomme un président, qui fait automatiquement partie de son conseil d'administration. Ces présidents désignent ensuite un président général, un secrétaire et un trésorier du comité des groupes d'écoute de la zone géographique.

En réalité, les personnes qui souhaitent s'impliquer se font connaître. **«De façon libre, chacun a choisi la fonction qu'il peut réellement assumer»**, expliquait M. Alain Ploh, secrétaire général du conseil d'administration des groupes d'écoute de Man. À Danané aussi, un membre des groupes d'écoute explique qu'**«il n'y a pas forcément d'élection. Il y a des leaders, on se comprend»**.

Les mécanismes de suggestions et de commentaires se font également de manière déstructurée : **«Il y a des feedbacks, mais seulement individuels de la part de certains membres des groupes d'écoute, et aussi de fidèles à la radio.»** selon M. Kouakou Hamido, directeur de la radio de Duékoué. À Zagné, M. Bouédou Tivoli Justin, directeur de production, explique qu'il reçoit les critiques du groupe d'écoute à la fin de chaque mois, mais aussi que les contacts se font directement : **«On se connaît, c'est une petite sous-préfecture. Ce sont des amis et pour avoir des retours, on les voit individuellement en ville.»**

Cette informalité ne représente pas un problème tant que le groupe d'écoute est actif. Cependant, en l'absence de mode de gouvernance solide, il suffit que l'une des personnes responsables se désengage pour que l'existence du groupe soit remise en cause et que la dynamique des interactions entre les auditeurs et la radio en pâtisse.

Les responsables des groupes d'écoute font également part des difficultés que certains membres des groupes ont pour accéder aux programmes de la radio, soit parce qu'ils ne sont pas tous en possession d'un poste radio, soit parce qu'ils ne captent plus la fréquence.

3.1.2. Un engagement difficile sur le long terme

La dynamique mise en place après la création des groupes d'écoute est complexe à maintenir. Les groupes d'écoute, rencontrés un peu moins d'un an

après la fin du projet d'Internews, sont toujours en place, mais les membres reconnaissent une période « d'hibernation ».

À Man, les membres affirment se rencontrer deux fois par mois. M. Alain Ploh, secrétaire général des groupes d'écoute de Man, signalait que les membres des groupes d'écoute ne peuvent pas toujours faire remonter leurs avis dans la mesure où ils manquent de temps et de fonds pour passer des appels aux équipes des radios ou pour s'y rendre: **«Le groupe d'écoute a été créé il y a un an. Cela fonctionne, mais présentement tout est un peu endormi. Il y a des élèves, des particuliers, des fonctionnaires... tous sont occupés à leurs propres affaires.»**

Un des membres du groupe d'écoute de Zagné explique que, sans suivi régulier par une organisation extérieure, il leur est difficile de continuer à s'impliquer: **«Quand les groupes d'écoute ont été installés, on a organisé des séminaires, nous étions très motivés. Mais ensuite, il faut qu'il y ait un suivi. S'il n'y a pas de suivi, il se dit "on attend, on verra bien plus tard". Donc on attend, on est en veille. On n'a pas pu aller plus loin pour la bonne marche de la radio. Quand il n'y a pas quelqu'un pour dire "allons-y", on recule parfois un peu.»**

À Duékoué, les responsables des groupes d'écoute n'ont pas pu rencontrer les équipes de la radio depuis le changement d'équipe municipale d'avril 2013. Les liens se sont distendus. Les acquis -coopération fructueuse et travail d'explication de l'utilité du lien entre radio et auditeurs- ont été remis en cause par la méconnaissance et la méfiance du nouveau directeur envers les groupes d'écoute, qui eux-mêmes n'ont pas su relancer le dialogue avec les équipes de la radio. Le directeur explique que la porte est ouverte de son côté, mais que les groupes d'écoute doivent s'organiser pour animer leurs propres activités et qu'ils ne doivent pas attendre de la radio des financements pour leurs transports. La présidente des groupes d'écoute, de son côté, estime que le directeur a rompu le lien avec les groupes d'écoute en n'autorisant plus les producteurs d'émissions à se rendre dans les quartiers et les villages.

Pour certaines personnes interviewées, impliquer les groupes d'écoute dans la gestion des radios communales devrait passer par un rapprochement de la vie publique de leur commune. Cela constituerait une étape au-delà de l'implication des communautés dans l'orientation des programmes, mais permettrait aussi aux communautés de mieux comprendre le fonctionnement de la station de radio. **«Les groupes d'écoute pourraient assister aux réunions municipales et inscrire des points au conseil, par exemple sur les subventions accordées à la radio municipale. Cependant, très peu de personnes le font.»** déclarait Lucien Houédanou.

Lors de cette étude, le simple fait de rencontrer les groupes d'écoute pour leur demander leur opinion sur leur propre fonctionnement les a fait réagir : **« Il ne faut pas qu'on attende Internews pour se rencontrer. Monsieur le médiateur de la radio, on compte sur vous pour que la rencontre ait lieu »**, disait un membre des groupes d'écoute de Duékoué à M. Maxime Ekra Koffi.

3.1.3. Manque de rigueur et d'investissement pour les activités génératrices de revenus

Il existe en Afrique des exemples de financement des radios par des activités communes rémunératrices. Cependant, le soutien financier permettant de développer ce modèle a été déboursé sur une période trop limitée pour que ces activités se maintiennent.

Chaque station de radio partenaire avait déposé auprès d'Internews un projet proposé par leurs groupes d'écoute respectifs pour monter une activité génératrice de revenus. Internews a choisi de financer l'investissement de départ des meilleurs projets.

Ce modèle de génération de revenus est simple: les membres des groupes d'écoute montent ensemble un projet agricole ou de service et reversent un pourcentage des revenus obtenus à la station de radio afin de financer son fonctionnement. Si certains d'entre eux ont vu le jour, d'autres n'ont pas réuni autant de gains qu'espéré initialement.

À Man, la production d'un champ de maïs a généré des bénéfices, dont 35 % – 46 000 FCFA – ont été remis à la radio. Cette radio a en retour accepté d'intégrer certains membres du groupe d'écoute dans la gestion des fonds de la radio. Ce succès a pourtant été assombri par la détournement de cette somme par l'un des membres du groupe d'écoute.

Bien que tous les membres des groupes d'écoute rencontrés aient affirmé leur intérêt et leur espoir de pouvoir monter de tels projet à l'avenir, les activités rémunératrices ne peuvent être mise en œuvre qu'avec un capital de départ, que les groupes d'écoute et les stations de radio n'ont pas à leur disposition. À Man, le directeur de la radio proposait de mettre en place un prêt d'investissement.

« L'idée est bonne, ça peut marcher ailleurs. Mais ici c'est difficile. À l'époque, l'idée était que les groupes d'écoute puissent participer à la gestion financière de la radio. Il y a par exemple 22 groupes d'écoute; on peut financer l'un d'eux à hauteur de 300 000 ou 400 000 FCFA qu'il doit rembourser sur quelques mois.

Une fois l'argent remboursé, on donne à un autre groupe. Ils doivent eux-mêmes faire des propositions,

mais pas pour les champs ni le maïs, car il n'y a qu'une seule récolte par an (plutôt pour les fermes, les élevages).

Ceux qui financent doivent auparavant faire une étude et mettre en place un suivi tout au long du projet. Si le projet est suivi et financé, par la radio, à travers ses partenariats, cela crée un lien direct. »

M. BAMBA MORIBA, DIRECTEUR DE RADIO JUNIOR A MAN, ET PRÉSIDENT DU RÉSEAU DES RADIOS DE LA PAIX DE L'OUEST



M. Valentin Kollé Bi Nasi, président du groupe d'écoute de Zagné, en mai 2014

3.2. Le statut ambigu des radios de proximité

« Les radios de proximité piétinent car les élus locaux auxquels elles ont été confiées n'ont aucune vision les concernant. Il faut faire de la communication rapprochée, créer des magazines, des émissions qui concernent les populations, avec une large ouverture sur le monde. Et pour dire vrai, ce ne sont pas les moyens qui manquent, mais la volonté politique. L'État a déjà fait sa part en libéralisant le secteur.

Que les élus et les promoteurs privés assument leurs responsabilités ! La station de radio communautaire non commerciale (à différencier des radios commerciales comme Jam-FM et Nostalgie) peut être un puissant outil de développement, de culture, d'information, de réconciliation et de cohésion sociale. »

DINDÉ, COMMENTAIRE SUR LE BLOG REGARDS CROISÉS, LE 24 NOVEMBRE 2011¹⁷

Aujourd'hui, le paysage radiophonique en Côte d'Ivoire compte 139 radios de proximité autorisées¹⁸. Ce sont des radios non commerciales, de droit public ou privé.

Ces radios sont soumises à trois impératifs légaux :

- payer la redevance pour l'obtention de la licence d'utilisation de la fréquence FM ;
- ne pas diffuser leurs propres bulletins d'information politique, sauf si un journaliste professionnel¹⁹ est engagé par la radio ;
- ne pas diffuser de publicité au-delà de 20 % du budget annuel.

Le promoteur de la radio signe un cahier des charges avec la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) qui reprend ces trois points, mais qui ne

précise pas sur le rôle des radios de proximité dans le processus de cohésion sociale ni sur le mode de gestion à adopter²⁰.

Environ une centaine de radios de proximité sont publiques, c'est-à-dire administrées par les collectivités territoriales, locales ou régionales. Le reste constitue des radios de statut associatif.

3.2.1. Trois types d'entités sous l'appellation « radio de proximité »

LES RADIOS MUNICIPALES

En Côte d'Ivoire, l'État transfère des compétences en matière d'infrastructure de communication aux collectivités territoriales, notamment aux municipalités. La plupart des mairies ivoiriennes ont donc monté leur propre station de radio. Généralement, le maire de la ville nomme le directeur de la radio et choisit des agents municipaux pour la gérer.

Dans la majorité des cas, quand ils sont nouvellement élus, les maires nomment un nouveau directeur de radio. Le renouvellement des équipes n'est pas systématique, mais lorsqu'il a lieu, il peut contribuer à déstabiliser la station de radio. La mairie détache agents et auxiliaires en nombre souvent disproportionné vers la radio, notamment pour gratifier des fidèles ou pour placer des connaissances. Les élections municipales ayant lieu tous les 5 ans, ces changements entravent la pérennisation des équipes et le développement à long terme de ces radios.

Le statut des radios municipales pose problème. « **La question se pose de savoir si les radios communales sont la voix de la municipalité. Il y a souvent un désaccord entre les animateurs radio et les maires à ce sujet,** » explique Lucien Houédanou, expert médias en Côte d'Ivoire.

Si pour certains membres des groupes d'écoute interrogés, les radios municipales sont clairement des instruments politiques : « **Quand il y a un changement de fauteuil, chacun veut y envoyer tout son personnel.** » ; pour d'autres, la tutelle de la mairie permet à la radio de mieux fonctionner : « **Actuellement, nous ne pourrions pas gérer la radio. Même si nous n'avons pas accès aux comptes, ce n'est pas très important du moment que la radio fonctionne. Mais c'est vrai que l'on pourrait demander plus de transparence au conseil municipal.** »

17. <http://regardscroises.ivoire-blog.com/archive/2011/11/24/radio-de-proximite-sur-internet-lancez-vous.html>

18. La liste est disponible auprès de la HACA.

19. Voir les critères d'attribution de la carte de journaliste professionnel : <http://www.communication.gouv.ci/?code=com&com=6>

20. Une copie d'un modèle de cahier des charges des radios de proximité en Côte d'Ivoire est disponible auprès d'Internews (non officialisé par la HACA puisque le modèle diffère pour chaque radio et est en constante évolution, d'après l'entretien avec le président de la HACA, juin 2014)



Radio Voix du Guémon, 2013 ; credit: Basile Zoma

Représenter la couleur politique de la commune est un risque minimisé par M. Ibrahim Sy Savané, président de la HACA : **« Il n'y a eu que trois ou quatre cas de déstabilisation des radios à cause de l'alternance politique lors des élections municipales en 2013. C'est justement l'absence de statut des employés de ces radios qui a causé la déstabilisation et non le changement d'élus. »**

M. Kouakou Hamido, directeur de la radio communale de Duékoué, se défend également d'être soumis à des impératifs politiques : **« Je n'ai pas de directive de la mairie pour aller dans tel ou tel sens. »**

Malgré les critiques, aucun membre des groupes d'écoute des radios municipales n'a donné d'exemple de « politisation » des programmes. Certaines radios municipales sont bien établies et équipées, en partie grâce à la subvention annuelle qu'elles reçoivent, mais surtout grâce à la visibilité et au réseau qu'elles possèdent en tant que radios communales, et qui leur permet d'attirer des partenaires. La plupart des mairies allouent à la radio une subvention annuelle pouvant atteindre 2 Millions de FCFA (environ 3 000 EUR). Par exemple, la station de radio de Duékoué reçoit 2 Millions de FCFA, qui sont renégociés annuellement.

LES RADIOS RURALES

Parmi la centaine de radios publiques, seulement sept sont régionales et dénommées « radios rurales ». Elles sont administrées directement par le conseil général, qui obtient les fonds directement du ministère de la Communication. Le conseil général nomme le directeur. En réalité, la recherche de terrain n'a pas permis de clairement définir leur statut. En effet, aucune des personnes interviewées n'a pu préciser si les radios rurales sont toujours financées par les départements et en quoi leur fonctionnement diffère des autres radios de proximité. Cette ambiguïté peut notamment être illustrée par la problématique de la radio rurale de Bin-Houyé, qui est au cœur d'un imbroglio sur son autorité de tutelle. Le statut des radios rurales semble donc être dans l'impasse en raison du désengagement progressif des conseils généraux et de l'impossibilité pour la HACA, autorité de régulation indépendante, de trancher à la place du ministère de la Communication.

LES RADIOS ASSOCIATIVES

Il existe neuf stations de radio confessionnelles et une quarantaine d'autres radios associatives officielles en Côte d'Ivoire.

Les radios associatives peuvent être gérées par des ONG locales, par des bureaux représentatifs d'ONG internationales ou établies par des particuliers. Dans tous les cas, elles doivent être enregistrées en tant que personnes morales de droit privé pour obtenir un droit de création.

En théorie, pour enregistrer une association à but non lucratif, ses membres doivent élire un bureau, qui lui-même élit un conseil d'administration constitué au minimum d'un président et d'un trésorier. Le conseil d'administration nomme ensuite le directeur de la radio. En réalité, les radios associatives émergent souvent de la volonté de promoteurs qui investissent dans l'équipement, montent leurs équipes et créent l'association sur papier pour pouvoir s'officialiser. Ces promoteurs sont parfois les directeurs de la radio ou bien ils en délèguent la direction à une tierce personne. Le mode de gouvernance associatif est rarement respecté, par méconnaissance ou par difficulté de changer les pratiques existantes. Les promoteurs considèrent souvent les stations de radio comme leur propriété. A Zagné, par exemple, la radio a été établie par un promoteur privé, qui a investi ses propres fonds dans l'achat de l'antenne et le montage du studio. Pourtant, cet investissement personnel, qui fait du promoteur le propriétaire de la radio, ne lui permet pas de recevoir de retour sur son investissement puisque la radio est associative, et donc à but non lucratif.

Radio Junior de Man a été fondée par une association qui a pour objectif d'élargir les actions de sensibilisation sur des thématiques diverses (le SIDA, la démocratie, les droits de l'homme, l'eau potable). Le directeur explique que la structure est reconnue essentiellement grâce aux activités de la radio : **« La**

radio appuie les activités de l'ONG à travers la sensibilisation. Les activités que nous proposons se font souvent localement, donc ceux qui sont plus éloignés du village ne peuvent participer. En produisant des reportages pour la radio, tous les auditeurs accèdent aux messages de sensibilisation donnés sur place. »

Les radios associatives sont sûrement les radios les plus proches des communautés, elles s'investissent dans leur mission, mais elles sont néanmoins soumises aux mêmes obligations que les radios communales.

3.2.2. Amalgame entre radio de proximité et radio communautaire

CARACTÉRISTIQUES USUELLES DES RADIOS COMMUNAUTAIRES

« Une station de radio communautaire appartient à une organisation sans but lucratif qui la contrôle et dont la structure stipule que l'adhésion, la gestion, l'exploitation et les programmes sont essentiellement assurés par l'ensemble des membres de la communauté. Sa programmation doit favoriser l'accès ainsi que la participation aux activités de la communauté et refléter les besoins et les intérêts particuliers du public auquel elle est destinée. », définition proposées par l'UNESCO.

Dans son manuel de la radio communautaire, l'UNESCO²² définit les différences essentielles des radios communautaires par rapport au service public

classique ou aux radios commerciales, et souligne que les classifications peuvent être moins claires en pratique, dans la mesure où les combinaisons et chevauchements peuvent coexister. L'Association Mondiale des Radiodiffuseurs Communautaires (AMARC) le confirme, « certaines stations appartiennent à des groupes sans but lucratif ou à une coopérative dont les membres sont les auditeurs. D'autres appartiennent aux étudiants, à des universités, à des municipalités, à l'Église ou à des syndicats. Il existe des stations financées par des dons provenant de l'auditoire, par des agences de développement international, par la publicité et les gouvernements²³. ».

Même si les situations des radios communautaires sont diverses, la déclaration de principe de l'AMARC reste collectivement reconnue par ses 4 000 membres à travers 130 pays : « Il faut qu'il soit bien clair que l'objectif de la radio communautaire n'est pas de faire quelque chose pour la communauté, mais plutôt de donner l'occasion à la communauté de faire quelque chose pour elle-même. »

LES RADIOS DE PROXIMITÉ SONT-ELLES COMMUNAUTAIRES ?

La variété des termes appliqués à la radiodiffusion communautaire ne facilite pas sa compréhension. Radio « de proximité », « locale », « alternative », « indépendante » ou « libre », tous ces termes ne définissent pas en eux-mêmes le caractère communautaire d'une radio. Par exemple, l'expression « radio locale » pourrait également faire référence à une exploitation décentralisée, une petite station commerciale d'une chaîne publique ou une petite radio privée.

Quels critères utiliser pour définir si les radios de proximité en Côte d'Ivoire sont des radios communautaires ? « Une simple phrase, facile à retenir, fait bien ressortir le principe essentiel pour qu'une radio soit considérée comme une vraie station de radio communautaire : "la radio par le peuple et pour le peuple". La radio doit, premièrement, être gérée par la communauté ; deuxièmement, son but doit être de servir la communauté. L'application stricte de ces deux principes signifierait qu'une radio appartenant à une ONG sans but lucratif et gérée par elle, ne serait pas forcément considérée comme une véritable station de radio communautaire, même si l'essentiel de sa programmation est destiné au développement communautaire²⁴. ».

Il faut donc regarder de plus près la description de gestion d'une station de radio communautaire pour savoir si les radios de proximité fonctionnent en accord avec ce modèle. D'après le manuel de la radio communautaire de l'UNESCO, les membres de la communauté



21. COLIN, Fraser ; ESTRADA S, Restrepo. Manuel de la radio communautaire, Paris, UNESCO, 2001, p. 2

22. COLIN, Fraser ; ESTRADA S, Restrepo. Manuel de la radio communautaire, Paris, UNESCO, 2001

23. Source: site de l'AMARC <http://www2.amarc.org/?q=fr/node/130>

doivent assurer le contrôle général de la radio. Devant l'impossibilité de l'ensemble de la communauté de s'impliquer, il est préférable que les différentes composantes de la communauté soient représentées par une sorte de structure de direction. Quelle que soit l'appellation, ce conseil communautaire est chargé de définir les missions de la radio et de nommer le directeur. L'administration quotidienne et les décisions opérationnelles sont laissées à l'appréciation de ce dernier.

Cette structure n'est pas mise en place au sein des radios de proximité en Côte d'Ivoire. Le cahier des charges ne fait pas état d'un mode de gestion qui impliquerait des représentants de la communauté. Les directeurs des radios sont nommés directement par les maires pour les radios communales ou bien par les promoteurs dans le cas des radios associatives.

Une exception existe toutefois: une des radios communales visitées à Daloa a mis en place depuis décembre 2000 un conseil d'administration composé de treize membres, à l'image du conseil municipal, comprenant entre autres un représentant d'une organisation de société civile, un représentant des chrétiens, un représentant des musulmans, un représentant des jeunes, un représentant des femmes et des représentants des communautés traditionnelles, autochtones et allogènes. Le conseil se réunit une fois par trimestre et définit la ligne stratégique à suivre. Le directeur de la radio est nommé par le conseil d'administration dont il ne fait pas partie. Ce conseil d'administration change tous les cinq ans.

Ce mode de fonctionnement est présenté comme un modèle de réussite par M. Bamba Karamoko, président de l'URPCI, fédération réunissant environ 130 radios privées non commerciales. Il explique que les dispositions, les méthodes n'existent pas en Côte d'Ivoire pour rendre attractive la spécificité des radios de proximité. M. Bamba Karamoko suggère d'imposer aux maires une réglementation plus spécifique. Il souhaite que la HACA introduise des changements dans le cahier des charges, par exemple sur le schéma de recrutement du directeur, pour que les conseils municipaux lancent des appels à candidature ; pour qu'un comité de gestion de la radio soit mis en place ; pour que la gestion des fonds soit transparente ; pour que soit exigé un bilan financier annuel et pour que les déclarations d'association paraissent au Journal Officiel.

De manière générale, le président de la HACA approuve l'idée de la mise en place d'un système permettant d'éviter que les fréquences et le matériel appartiennent directement au maire. Il étudie la possibilité de mettre en place des comités consultatifs de gestion avec des membres représentatifs des communautés.

SUBSTITUTION DE LANGAGE ENTRE RADIO « DE PROXIMITÉ » OU « COMMUNAUTAIRE »

Cette réponse à la question « quelle est la différence entre une radio communautaire et une radio de proximité ? » posée sur le site de l'URPCI, la plus grande association des radios de Côte d'Ivoire, n'a pas été infirmée ou affirmée par les membres de l'URPCI. « Une radio communautaire ou de proximité désigne une radio faite par et pour une communauté, que ce soit une communauté géographique, sociale, ethnique ou autre. Selon moi, il n'y a aucune différence entre ces deux catégories de radios: radio de proximité et radio communautaire. » mouss2006, lundi 22 octobre 2012, sur le forum du site de l'URPCI.

La majorité des personnes rencontrées utilisent le terme « radio communautaire » pour désigner les radios de proximité, bien qu'ils connaissent le statut de ces dernières. La plupart se réfèrent aux radios communautaires comme un idéal vers lequel les radios de proximité devraient tendre pour être au plus proche des communautés. Certains utilisent indifféremment les deux termes. En réalité, l'utilisation de l'expression « radio communautaire » pour définir les radios de proximité en Côte d'Ivoire est abusive, mais largement encouragée par les bailleurs de fonds qui souhaitent devenir partenaires de projets visant à rapprocher les communautés.

La confusion entre les deux modèles explique en partie pourquoi des missions de cohésion sociale sont automatiquement attribuées aux radios de proximité, sans pour autant que leur fonctionnement soit facilité pour mener cette mission.

RADIO PROFESSIONNALISÉE OU RADIO ANIMÉE PAR LES COMMUNAUTÉS ?

Cette confusion met aussi en lumière le double discours concernant la professionnalisation du personnel radio. Les dirigeants des radios voudraient faire de leur radios des radios professionnelles, former et pérenniser leurs équipes. Or, peu de radios communautaires ont les moyens de rémunérer leur personnel, à l'exception parfois du directeur de la station.

La majorité d'entre elles collaborent avec des producteurs, des animateurs et des techniciens sur la base du volontariat. L'emploi de bénévoles permet de limiter les coûts et contribue surtout à renforcer l'appartenance, l'image d'engagement et de service d'intérêt général des radios communautaires. Ces valeurs peuvent être partagées par l'ensemble des membres de la communauté afin de l'aider à évoluer et à se développer de manière démocratique.

Il est largement admis que les programmes des radios en Côte d'Ivoire devraient être pensés en collaboration avec les communautés afin d'augmenter leur par-

ticipation. Pourtant le discours prévalant affirme la volonté de professionnaliser des journalistes et producteurs rétribués et enregistrés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS). Se pose donc une question: professionnaliser les animateurs des radio communautaires contribue-t-il à s'éloigner du modèle communautaire ? Un modèle où les animateurs et producteurs deviendraient des journalistes formés n'est pas antinomique avec un modèle qui cherche à se rapprocher des communautés. Pourtant les radios devraient mettre en place des stratégies et des modes de fonctionnement qui incluent les communautés d'une manière ou d'une autre, tout en professionnalisant le personnel de la radio.

3.3. Des financements limités

3.3.1. L'instabilité financière : une situation ordinaire pour les radios communautaires

Il est généralement entendu que la stabilité est favorisée par des éléments externes, tels qu'un environnement favorable (législation, situation politique, etc.) et des facteurs internes, tels qu'une stabilité sociale, organisationnelle et financière. Les problèmes rencontrés par les radios sont souvent liés aux capacités limitées de la station ainsi qu'aux conditions de la stabilité sociale. L'instabilité financière demeure le principal blocage par la plupart des radios communautaires. Former et renforcer les capacités en bonne gouvernance et en planification financière est capital pour leur viabilité.

En parlant de stabilité financière, il est important de distinguer « autofinancement » et « financement ». Dans la plupart des pays du monde, il est difficile pour une radio communautaire de s'autofinancer, c'est-à-dire de générer les ressources nécessaires à travers la cotisation de ses membres ou grâce à ses activités. En Afrique, peu de radios communautaires sont autofinancées.

À travers le continent, les radios communautaires sont surtout financées par des subventions des organisations confessionnelles, des organismes internationaux d'aide au développement et quelques annonceurs. Les contributions communautaires directes sont aussi citées dans un rapport d'enquête publié par le CAMECO : « **Les stations africaines bénéficient d'une aide exceptionnelle de la part des ONG locales et internationales, soit directement grâce à des dons (55**

% de bailleurs internationaux et 46 % de bailleurs locaux) ou indirectement par l'intermédiaire d'un programme de parrainage (64 %) et de la vente de temps d'antenne (74 %). L'importance des contributions communautaires directes (40 %) est également caractéristique des radios africaines ayant participé à l'enquête²⁶ ».

Pour comprendre le enjeu de la stabilité financière, une définition proposée par Lisa Cannon fait l'unanimité: « **C'est la capacité d'une organisation à sécuriser et gérer suffisamment de fonds pour lui permettre d'assurer sa mission de manière effective et continuellement dans le temps, sans dépendance excessive à une source de financement unique [...]. Les organisations stables ont, au minimum, une mission claire et une direction stratégique ; les capacités pour capter des ressources d'une diversité de sources locales, nationales et internationales, et le savoir-faire pour les gérer efficacement²⁷ ».**

De plus, le cahier des charges signé avec la HACA ne fixe pas de contraintes de gestion qui oblige les radios à mieux gérer leurs fonds.

3.3.2. La répartition des dépenses

En Côte d'Ivoire, les radios de proximité sont constamment en recherche de financements pour se développer et se professionnaliser. Le manque de fonds est considéré comme le principal défi en ce qui concerne la participation communautaire.

Selon le rapport d'enquête mené par le CAMECO sur la participation des communautés dans les radios locales dans le monde²⁸, 77 % d'entre elles constatent que les recettes insuffisantes ont souvent provoqué l'échec des stratégies de participation. Certaines radios ont signalé s'être lancées dans un programme attrayant sans avoir pu le poursuivre en raison du manque de fonds. Outre les contraintes financières, les radios n'ont pas la capacité pour organiser et maintenir une participation communautaire régulière (40 %), qu'il s'agisse d'un problème de rémunération du responsable de la participation, de la charge de travail devenue trop élevée pour les membres de l'équipe, de manque de personnel ou de financement des frais de transport des invités. Dans le rapport, le directeur d'une station du Burkina Faso illustre parfaitement ce problème: « **La radio a organisé des réunions régulières avec ses auditeurs pour discuter de la gestion et de la programmation, mais à cause du manque de fonds nécessaires pour payer les dépenses des participants aux réunions, ils ne répondent plus à nos invitations.** »

25. JALLOV, Birgitte. Empowerment Radio, Voices building a community, Empowerhouse 2012

26. FRÖHLICH, Julia; DÄSCHLE, Daniel; GEERTS, Andrés; JANNUSCH, A. Sofie. Rapport d'enquête, La participation de la communauté dans les radios locales et communautaires, Une étude exploratoire en Afrique, en Asie, en Amérique latine et en Océanie, CAMECO, mars 2013, p. 1 et 16

27. CANNON, Lisa. Life beyond aid: twenty strategies to help make NGO's sustainable, Initiative for Participatory Development, 1999

28. FRÖHLICH, Julia; DÄSCHLE, Daniel; GEERTS, Andrés; JANNUSCH, A. Sofie. Rapport d'enquête, La participation de la communauté dans les radios locales et communautaires, Une étude exploratoire en Afrique, en Asie, en Amérique latine et en Océanie, CAMECO, mars 2013, p. 1 et 16

« Faire d'une radio communautaire, une radio pérenne est un défi partout dans le monde. »

BIRGITTE JALLOV²⁵

En Côte d'Ivoire, avant même de penser à financer des activités de participation, les radios cherchent à subsister au jour le jour. La gestion financière de la radio est souvent réduite à son simple minimum : payer les charges et encaisser les subventions de projet. (voir un exemple de budget détaillé p.30)

« Nous n'avons pas vraiment de comptabilité, seulement une caisse simplifiée. Les entrées équivalent approximativement aux dépenses, il est donc difficile de stabiliser les choses. Nous recherchons des fonds, de sorte que la direction puisse établir un véritable programme de travail. Mais dès que l'argent rentre, il y a des besoins urgents. Nous vivons au jour le jour. »

M. BAMBA MORIBA, DIRECTEUR DE RADIO JUNIOR À MAN, MAI 2014

3.3.3. Les subventions, seules ressources disponibles

Comme cela a été évoqué dans le chapitre sur la mission des radios de proximité pour la cohésion sociale, la plupart des activités en Côte d'Ivoire sont mises en place grâce aux programmes de bailleurs de fonds institutionnels. Sans les contrats de service passés avec des institutions ou ONG, elles-mêmes financées par les bailleurs internationaux, il serait difficile pour les radios de maintenir leurs efforts sur la thématique de la cohésion sociale.

L'URPCI est célébrée par les radios de proximité, car elle a su capter des fonds qui ont permis d'équiper des stations en émetteurs, en ordinateurs, mixeurs et enregistreurs. L'organisation solidement installée bénéficie de la confiance d'institutions comme l'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance), l'ONUCI et d'organisations non gouvernementales.

« L'URPCI aide les radios et permet à plusieurs personnes d'envisager de créer des radios. Dans un sens, sans l'URPCI il n'y aurait pas aujourd'hui plus de 100 radios. »

M. Bamba Moriba, directeur de Radio Junior à Man, 31 mai 2014



Pourtant, ces sources de financement extérieur ne permettent pas d'assurer la durabilité des projets. Les radios ont complètement intégré ce modèle de financement, au point qu'elles préparent leurs demandes pour les jours de visite d'organisations internationales. Les radios se spécialisent dans le montage de dossiers de subvention. Certains membres des groupes d'écoute sont aussi en attente d'une contrepartie pour se réunir et exercer leur activité de « veilleur ». Lors de la mission de terrain pour cette étude, certaines personnes réunies ont demandé à l'évaluateur de recevoir un remboursement pour leur déplacement. Cet exemple démontre l'attention que les ONG doivent porter aux usages qu'elles génèrent afin de développer des modèles de motivation stables.

Les radios communales sont également en perpétuelle recherche de fonds. La subvention que certaines mairies leur accordent ne couvre généralement que la moitié de leurs charges courantes.

Le directeur de la radio de Duékoué a décidé de prendre en main sa radio et a divisé par deux le nombre d'employés. Il explique avoir mis en place un système unique de gestion de la comptabilité qui lui permet d'enregistrer les fonds qui entrent. Ainsi, les producteurs ne sont plus payés directement par les partenaires (ce qu'il décrit comme une « comptabilité multiple »). Il a également mis en place une tarification pour les messages que les membres de la communauté veulent faire passer.

Ces messages, « les communiqués », représentent une source complémentaire de revenus pour toutes les radios rencontrées. Ceux-ci sont des notes d'information à double fonction pour les communautés. Ce sont à la fois des annonces publiques envoyées par des membres de la communauté comme des avis de

mariage ou de décès, mais aussi des annonces commerciales locales, principalement pour la promotion d'activités de tradipraticien ou d'ouverture d'un stand sur le marché. Selon les radios, les communiqués

entrent ou non dans la catégorie des publicités. Dans les deux cas, la publicité n'atteint pas 20 % du budget total annuel. La majeure partie du marché publicitaire se concentre sur Abidjan.

Exemple de budget d'une radio en Côte d'Ivoire

Le budget minimum annuel de dépenses pour le fonctionnement, sans compter la rémunération des équipes et les équipements est approximativement de 3,5 M de FCFA. Les charges peuvent être détaillées comme suit :

- redevance annuelle de 3 M de FCFA (4 600 €) à la HACA pour utiliser la fréquence FM ;
- droits d'auteur au comité de gestion et la direction générale du Bureau ivoirien du droit d'auteur (Burida), soit 100 000 FCFA (150 €) pour toutes les radios de proximité situées en dehors d'Abidjan ;
- cotisation pour être membre d'une association de radio de proximité (par exemple pour Radio Junior de Man, 60 000 FCFA par an pour être membre de l'URPCI) ;
- électricité ;
- loyer
- équipement : les radios opèrent généralement avec un matériel très réduit. Par exemple, l'antenne émettrice de la radio Junior de Man est endommagée et que la radio fonctionne au tiers de sa capacité. Il faudrait changer le pylône et les haubans, ce qui reviendrait à 3 M de FCFA. La radio n'a pas les fonds pour ces investissements.
- ressources humaines : le personnel de la radio est rarement rémunéré ; d'ailleurs les contrats n'existent pas, ils sont tacites. Quand le directeur le peut, il décide de donner un petit subside « per diem » aux employés.
- moyens de communication : les radios sont également isolées en raison du manque de moyens pour payer les transports et la communication. Les communications par téléphone mobile coûtent cher, le téléphone fixe n'existe pas. L'accès à Internet est trop onéreux pour les équipes radio.

3.4. Les contraintes légales

3.4.1. Relations tendues avec la HACA

La réglementation qui gouverne la définition, la reconnaissance et la forme de la radiodiffusion communautaire est d'une importance primordiale pour établir et maintenir un secteur viable et actif. Elle définit la reconnaissance d'un secteur, ainsi que sa nature et son périmètre de travail. Pour être pertinente et respectée, cette réglementation ne doit pas être trop restrictive, ce qui limiterait les initiatives; et ne pas être trop vague, ce qui ne permettrait pas de clairement définir le secteur.

« Dans les pays francophones, la plupart des instances de régulation affectées aux médias sont calquées sur le Conseil supérieur de l'audiovisuel français. Elles sont parfois intégrées à la Constitution (Mali, Bénin, Burkina Faso, Gabon, Niger, Congo) ou bien elles ne sont que du ressort de la loi (Côte d'Ivoire, Cameroun, Sénégal). La concession de fréquences peut être assortie de conditions

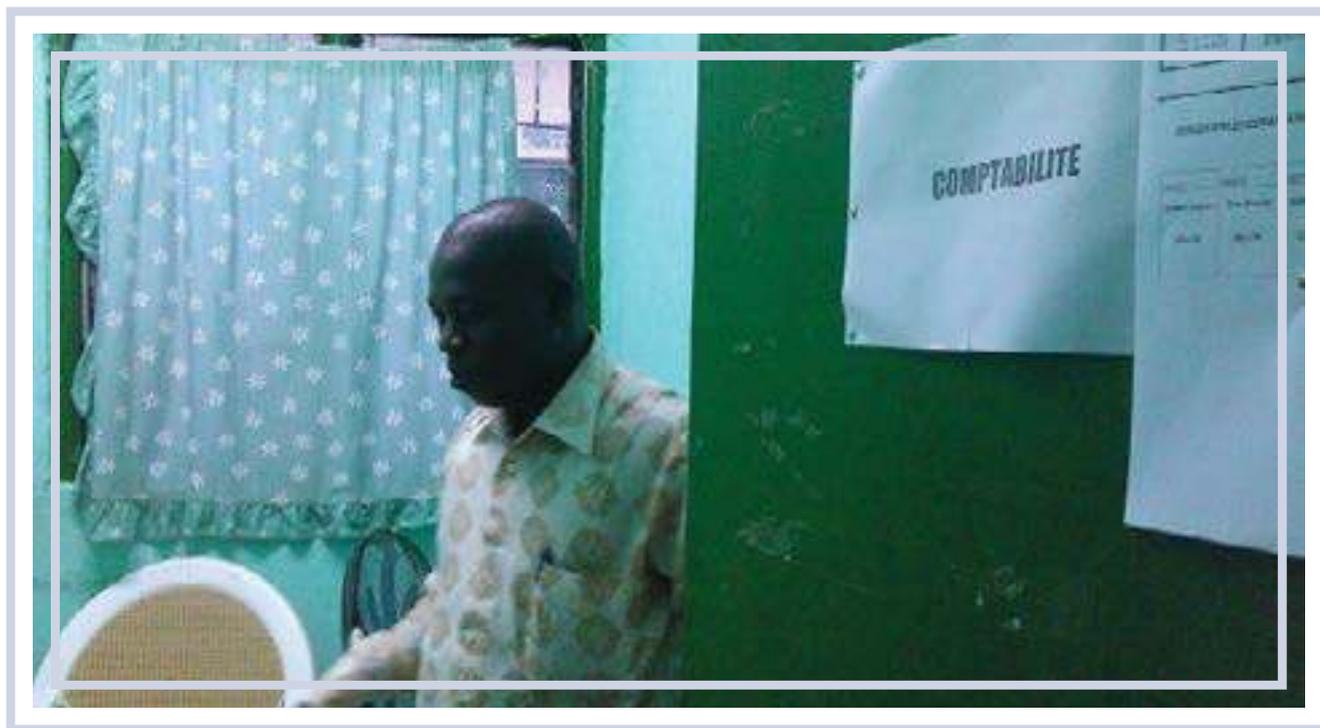
restrictives concernant l'information (interdiction de diffuser des informations en Côte d'Ivoire et au Togo, obligation de diffuser les informations de la chaîne publique en Tanzanie, etc.)²⁹. »

En Côte d'Ivoire, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) est l'institution chargée de la régulation de la communication audiovisuelle (télévision et radio). Elle remplace l'ex-Conseil National de la Communication Audiovisuelle (CNCA) depuis avril 2011. Elle œuvre en tant qu'autorité administrative indépendante: sa mission officielle est d'encadrer et d'accompagner les services de communication audiovisuelle afin de renforcer leur viabilité économique et leur assise territoriale en termes d'audience.

Un des premiers chantiers de la HACA a été de définir le cadre légal du secteur de la radiodiffusion. Depuis 2012, un décret ordonne le paiement d'une redevance annuelle forfaitaire pour obtenir l'exploitation d'une fréquence, dont le montant est fixé à 400 M de FCFA pour les radios privées commerciales et à 3 M de FCFA pour les radios privées non commerciales³⁰

29. BOULC'H, Stéphane. Radios Communautaires en Afrique de l'Ouest, guide à l'intention des ONG et des bailleurs de fonds, Hors Série n° 5, avril 2003, COTA

30. Loi Côte d'Ivoire n° 91-1033 du 31 décembre 1991 portant sur le régime juridique de la presse, loi Côte d'Ivoire n° 91-1034 portant sur le statut des journalistes professionnels, loi relative à la communication audiovisuelle



Directeur de la radio la Voix du Guémon à Duekoué, montrant le bureau de la comptabilité unique

3.4.2. La libéralisation de l'espace audiovisuel en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire s'est lancée depuis 1990 dans la libéralisation de l'espace audiovisuel avec une première législation sur la communication audiovisuelle³¹.

En 2014, le rapport de Reporters sans frontières classe la Côte d'Ivoire 101e sur 180 pays sur l'échelle de la liberté d'expression. Les nombreux partisans d'une ouverture complète du secteur suivent avec intérêt la progression de la question de la libéralisation de l'audiovisuel, prévue après les élections présidentielles de 2015. Brice Rambaud, expert médias et communication en Afrique, précise qu'une libéralisation totale permettrait «**que les radios facilitent le dialogue.**»

Le paiement de la redevance conditionne la réception de la licence d'exploitation et de l'agrément. Les radios utilisant une fréquence sans payer la redevance ne sont pas considérées comme des radios officielles par la HACA. Le nombre de ces radios «pirates» n'a pas été communiqué. La plupart d'entre elles sont des radios créées avant que la mise en place du décret.

Les autorités exhortent les radios de proximité à se mettre en règle avec la loi, c'est-à-dire à payer leur redevance. En attendant, les radios recalitrantes sont tolérées. M. Ibrahim Sy Savané, président de la HACA et anciennement ministre de la Communication, précise que les radios qui aspirent à aller loin dans le traitement de l'information, doivent respecter les mêmes règles que les autres.

Les ONG et institutions internationales font souvent de ces radios leurs partenaires sans les différencier des radios officiellement reconnues.

L'Union des Radios de Proximité de Côte d'Ivoire (URPCI) est, avec plus de 120 radios membres, la faîtière de radios de proximité la plus importante de Côte d'Ivoire. Elle milite pour la régularisation des radios créées depuis 2002. Elle souhaite également agir pour la levée du décret sur la redevance de 3 M de FCFA **national, agissent comme des garde-fous pour que le citoyen ait accès à une diversité d'opinion et d'information**». Il précise que «**les radios communautaires guident les communautés au niveau local sur des thématiques proches des besoins locaux; l'agriculture, la santé, etc. La libéralisation du secteur est avant tout intéressante pour permettre aux radios commerciales de s'installer à l'échelle locale et nationale pour, sur le long terme, développer l'économie du secteur**».

En attendant, les radios non commerciales ne sont pas à même d'aller plus loin dans le traitement de l'information. Une décision de la HACA interdit que «**les services privés de radiodiffusion sonore non commerciaux produisent, programment et diffusent des émissions à caractère politique. Ils ne peuvent couvrir ni rendre compte des activités des candidats ou formations politiques aux élections régionales et municipales**»³².

31. Loi Côte d'Ivoire n° 91-1033 du 31 décembre 1991 portant sur le régime juridique de la presse, loi Côte d'Ivoire n° 91-1034 portant sur le statut des journalistes professionnels, loi relative à la communication audiovisuelle

32. Source: <http://news.abidjan.net/h/444247.html>

« Les réglementations ont comme conséquence de réfréner les populations à s'intéresser au recensement de la population, à l'information sur les activités nationales ou à l'information politique. Pour diffuser une information politique, il faut un journaliste professionnel au sein d'une station de radio. Sinon, cette dernière peut seulement relayer les informations de la radio nationale publique. Les radios sont sous surveillance, elles sont considérées avec méfiance. »

ENTRETIEN AVEC LUCIEN HOUÉDANOU, EXPERT MÉDIAS ET COMMUNICATION EN CÔTE D'IVOIRE

La tutelle des radios communales par les municipalités est critiquée. La HACA veille à ce que les acteurs des radios communautaires évitent les polémiques. Il est évident, répond M. Ibrahim Sy Savané, « **qu'il y aura des interactions entre elles [les radios municipales] et les politiques de proximité, municipalité, conseils généraux, mais il est bon que chacun sache à quoi s'en tenir** ».

Depuis le début de l'année 2014, après plus de 15 ans d'exploitation des radios à vocation de développement local et au moment où le secteur de la communication audiovisuelle en Côte d'Ivoire est en passe de connaître un bouleversement avec l'avènement de la libéralisation de l'espace audiovisuel, la HACA organise des réunions de bilan. M. Ibrahim Sy Savané a abordé la question du contrôle du pluralisme et de la libéralisation de l'espace audiovisuel lors de la présentation du rapport d'activité 2013 au président M. Alassane Ouattara. Ce dernier a en retour « **assuré que "la libéralisation sera faite"** », car pour lui, « **la liberté est fondamentale pour tout système civilisé et pour la démocratie** ». Toutefois, il a fait remarquer que « **la condition principale est qu'il y ait plus de responsabilités quand cette libéralisation sera faite pour ne pas revivre ce que nous vivons dans la presse écrite depuis quelques années**³¹ ». La réticence du président s'explique par le fait que, pendant la crise et jusqu'à aujourd'hui, la presse contribue à attiser les tensions, les journaux affichant leur allégeance politique de manière partisane et peu objective.

La HACA souhaite faire avancer la réflexion sur le rôle des radios de proximité, mais se concentre sur le réseau de radios des collectivités territoriales décentrali-

sées. En février 2014, la HACA a réuni 70 représentants des conseils régionaux et des mairies exploitant une radio de proximité pour discuter de deux thématiques : « **La HACA et la régulation des radios de proximité** » et « **Les radios de proximité et le développement local**³³ ». Les collectivités décentralisées y ont partagé leurs expériences en matière de gestion des radios.

Dans un rapport sur la législation de la radiodiffusion sonore communautaire, l'UNESCO invite les corps législatifs nationaux à mettre en œuvre des mécanismes légaux afin d'accorder aux radios communautaires la reconnaissance juridique de troisième secteur de la radiodiffusion sonore, un secteur distinct du public et du privé. Une fois cette première étape franchie, la seconde consiste, selon l'UNESCO, à élaborer une réglementation claire et spécifique du secteur, principalement pour ce qui touche à son financement afin d'éviter que les radios communautaires ne deviennent commerciales.

L'UNESCO souligne également que « **les fréquences radioélectriques sont la propriété de l'humanité et doivent être utilisées en faveur de l'intérêt public, au service duquel on ne peut se trouver s'il existe un monopole du gouvernement sur cette ressource, ou si la libération du spectre des fréquences se limite à l'utilisation commerciale de l'antenne. Par conséquent, il est impératif de légiférer à partir de normes qui visent à favoriser l'accès aux fréquences de tous ceux qui œuvrent sans but lucratif pour le bien-être général**³⁴ ».

En Côte d'Ivoire, cela signifierait déterminer quelles radios ont un caractère communautaire en vérifiant le niveau d'implication de la communauté, leur reconnaître un statut particulier et favoriser leur accès à une fréquence radiophonique. Il faut espérer que la libéralisation de l'audiovisuel prévue pour 2015 apportera un changement au statut des radios ; que des mécanismes de soutien de la réforme de l'audiovisuel ivoirien seront mis en place pour que l'impact des radios de proximité sur la cohésion sociale soit réel et pérenne.

33. BOULC'H, Stéphane. Radios Communautaires en Afrique de l'Ouest, guide à l'intention des ONG et des bailleurs de fonds, Hors Série n° 5, avril 2003, COTA

34. Les fréquences radioélectriques ont été internationalement reconnues comme un patrimoine commun de l'humanité par le Traité de Torre Molinos de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'article 33 de la Convention internationale des télécommunications grâce à un accord obtenu à Nairobi. Source : La législation sur la radiodiffusion sonore communautaire, Étude comparative des législations de treize pays, UNESCO 2003, p. 4 et 116

Conclusion

Transformer des radios existantes en radios « communautaire » n'est pas un modèle envisageable à large échelle. Toutefois, le lien créé avec les communautés à travers les groupes d'écoute dans l'ouest de la Côte d'Ivoire a contribué au processus de rapprochement social entre les communautés. Les programmes radio-phoniques de ces régions témoignent de la richesse du contenu apporté par les communautés, une fois la relation établie.

Tant que le statut des radios reste ambigu et que la gestion financière opaque, il est difficile de chercher à impliquer les communautés dans la gestion financière et humaine des stations de radio. Trop promettre aux communautés sur leur capacité à influencer leur radio

locale peut créer de l'amertume si le but n'est pas atteint. En revanche, continuer à former les radios sur la bonne gestion de leurs fonds et des ressources humaines est un prérequis pour les inciter à se stabiliser.

Mettre en place des prêts pour le lancement d'activités économiques gérées par les membres des groupes d'écoute pour contribuer au financement de la station de radio, ne fonctionne que si l'investissement est administré sur le long terme, avec un suivi régulier de la part des investisseurs, que ce soit la radio elle-même ou une ONG. Le modèle peut fonctionner à condition que le lien entre la station de radio et les membres des groupes d'écoute soit déjà établi, mais nécessite constamment un appui-conseil externe.



Discussion entre quelques membres de l'équipe de la station de radio La Voix du Guémon, et des membres des groupes d'écoute à Duékoué, en 2013

Recommandations

1. Régulariser le statut des radios qui ne se sont pas acquittées de la redevance annuelle pour initier la discussion entre les radios de proximité et l'autorité de régulation sur la pérennisation et la stabilisation du travail des radios locales.
2. Responsabiliser les acteurs nationaux et locaux en les incitant, à travers des projets sur la cohésion sociale, à renforcer le dialogue, réfléchir à leur difficultés et envisager des solutions communes.
3. Favoriser l'accompagnement de la réforme des médias radiophoniques par les organisations spécialisées dans le soutien aux medias, si les acteurs locaux en émettent le souhait.
4. Favoriser la création et la structuration de groupes d'auditeurs comme garantie du statut «communautaire» de la station de radio et de la contribution des communautés à l'orientation des programmes.
5. Mettre en place des comités de gestion des radios constitués de représentants des communautés qui formalisent la participation de la communauté dans la gouvernance des stations de radio.
6. Développer les capacités du personnel des radios locales à la gestion financière et aux ressources humaines pour permettre leur stabilisation.
7. Renforcer le respect du cahier des charges signé avec la HACA, notamment inciter les radios à établir et partager leur bilan financier de fin d'exercice avec la HACA et publier leur rapport d'activité .
8. Mettre à profit les études et expériences similaires, notamment en Afrique de l'Ouest, pour guider les responsables des radios communautaires dans le développement de leurs structures, afin de les rendre indépendantes et viables.
9. Contribuer à la professionnalisation du secteur des medias en Cote d'Ivoire en continuant à former les animateurs, producteurs et journalistes de façon pragmatique et contextualisée afin qu'ils produisent des informations fiables, neutres et de qualité.



Les membres des dynamiques groupes d'écoute de Danané posant devant Radio Etoile, le 1er juin 2014

Bibliographie

PUBLICATIONS ET GUIDES

- JALLOV, Birgitte. Empowerment Radio: Voices building a community, Empowerhouse 2012
- COLIN, Fraser ; ESTRADA S, Restrepo. Manuel de la radio communautaire, Paris, UNESCO, 2001, <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001245/124595f.pdf>
- BANZE, Thomas-Paul ; KALAU, Pacifique ; LWANGA, Destin ; NIYOYITA, Aloys et NKURUNZIZA, Nestor. La viabilité des radios de proximité : un guide de formation, produit par Search for Common Ground avec l'appui du projet franco-britannique « Médias pour la démocratie et la bonne gouvernance en RDC », financé par DFID (Department for International Development) et FCI (France Coopération Internationale), juin 2010
- Participatory Income Generation of Community and Local Radios, Let us make all community radio stations financially sustainable! CAMECO
- FRÖHLICH, Julia ; DÄSCHLE, Daniel ; GEERTS, Andrés ; JANNUSCH, A. Sofie. Rapport d'enquête, La participation de la communauté dans les radios locales et communautaires, Une étude exploratoire en Afrique, en Asie, en Amérique latine et en Océanie, CAMECO, mars 2013
- The 10 traps to avoid when you want sustainable community radio, Empowerhouse
- BOULC'H, Stéphane. Radios Communautaires en Afrique de l'Ouest, guide à l'intention des ONG et des bailleurs de fonds, Hors-Série n° 5, avril 2003, COTA
- MENDEL, Toby. Tuning into Development, International comparative survey of community broadcasting regulation, Centre for Law and Democracy, 2013
- The role of information and communication technologies in post-conflict, juin 2013 http://infodev.org/infodev-files/ict_post-conflict_final_07102013.pdf
- The World Bank, infoDev Growing Innovation, p. 17-18 media and Public engagement
- LIVINGSTON, Steven. Africa's Information Revolution: Implication for Crime, Policing, and Citizen Security, a research paper from the Africa center for strategic studies, p. 25 ICT rise and Broad Utility in Africa
- FORTUNE, Frances ; CHUNGONG, Cindy ; KES-SINGER, Andrew. How women are engaging with community radio through mobile phone technologies, Search for Common Ground, juillet 2011
- FAIRBAIRN, Jean. Community Media Sustainability Guide, The Business of Changing lives, publication Internews
- CANNON, Lisa. Life beyond aid: twenty strategies to help make NGO's sustainable, Initiative for Participatory Development, 1999
- The Role of Community Radio Stations during Cote d'Ivoire's Electoral Crisis and the Recovery, ERIS, rapport 2011, <http://www.eris.org.uk/images/userfiles/File/Cote%20dIvoire%20community%20radio%20stations%20report.pdf>
- The Media and the Political Crisis in Cote d'Ivoire, IMS, 2012, <http://www.allafrica.com/download/resource/main/main/idatcs/00040667:d20be3fbda6b0e93237a29a0e0f81c8a.pdf>
- The role of Information and Communication Technologies in Post-Conflict Reconstruction, 2013 International Bank for Reconstruction and Development/The World Bank <http://www.infodev.org/postconflict>
- CANNON, Lisa. Life beyond aid: twenty strategies to help make NGO's sustainable, Initiative for Participatory Development, 1999
- La législation sur la radiodiffusion sonore communautaire, Étude comparative des législations de treize pays, UNESCO 2003, p. 4 et 116
- Côte d'Ivoire 2013: Bulletins humanitaires numéro spécial, novembre 2013, et numéro 09, décembre 2013, UNOCHA Côte d'Ivoire, <http://www.unocha.org/cotedivoire/reports-media/ocha-reports>
- Loi Côte d'Ivoire n° 91-1033 du 31 décembre 1991 portant sur le régime juridique de la presse, loi Côte d'Ivoire n° 91-1034 portant sur le statut des journalistes professionnels, loi relative à la communication audiovisuelle

ÉVALUATION DE PROGRAMMES

- Programme « Communication pour la paix », cadre conceptuel et stratégique, initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, UNESCO, décembre 1998
- Communication for Peacebuilding Priority Grant Program Learning, Learning Group report, september 2011 — september 2012, La Benevolencia in the Democratic Republic of Congo ; Internews Network in the Central African Republic ; and The World Policy Institute in Kenya, publié par United States Institute of Peace
- Empowering Local Radios with ICTs, Democratic Republic of the Congo, Kenya, Lesotho, Namibia, South Africa, Tanzania and Zambia, Annual progress report, UNESCO, SIDA, 2012
- Sustainability of Community Radios, <http://www.sfcg.org/programmes/rfpa/guidebooks.html>
- Final Evaluation Radio for Peacebuilding Africa, by Universal Management Group, Search for Common Ground (SFCG), septembre 2013, p. 32
- Radios locales et groupes d'auditeurs face au défi de la cohésion sociale dans l'ouest de la Côte d'Ivoire », Rapport d'évaluation finale du projet « Médias pour tous, tous pour la cohésion sociale », projet mis en œuvre par Internews Europe sur financement de ECHO - Commission européenne, Lucien Houédanou, consultant en communication et administration de programmes, Abidjan, octobre 2013
- Article de Suy Kahofi : <http://eburnietoday.mondoblog.org/tag/radio-de-proximite/page/2/>
- Pour en savoir plus sur le concept d'ivoirité: <http://www.jeuneafrique.com/Article/ART-JAWEB20130821085404/>
- <http://news.abidjan.net/dossiers/dossier.asp?ID=1554> et Ordonnance n° 2011 -167 du 13 juillet 2011 portant sur la création, les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation
- Projet « Radio Dialogue : des radios pour la paix » : <http://lesechosdusud.wordpress.com/2014/07/01/la-radio-outil-de-dialogue-entre-les-communautas/eburnietoday.mondoblog.org/tag/radio-de-proximite/page/2/>
- Critères d'attribution de la carte de journaliste professionnel: <http://www.communication.gouv.ci/?code=com&com=6>

SITES INTERNET ET ARTICLES EN LIGNE

- Site de la HACA: Ordonnance n° 2011-75 du 30 avril 2011
- Site de l'UNESCO : <http://www.unesco.org/new/en/communication-and-information/media-development/community-media/documentary-resources/publications/>
- Site de l'UN : <http://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/october-2007/la-radio-instrument-de-r%C3%A9conciliation>
- Site de l'URPCI : <http://urpci.net/>
- Site de l'AMARC : <http://www2.amarc.org/?q=fr/node/130>
- Source: <http://news.abidjan.net/h/444247.html>
- Informations sur les différentes religions pratiquées en Côte d'Ivoire:

RÉCAPITULATIF DES ABRÉVIATIONS

- AMARC
Association Mondiale des Radiodiffuseurs Communautaires
- CAMECO
Catholic Media Council
- CDVR
Commission Dialogue Vérité et Réconciliation
- CNCA
Conseil National de la Communication Audiovisuelle
- CNPS
Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
- ERIS
Electoral Reform International Service
- FCFA
Francs des Communautés Financières d'Afrique
- HACA
Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle
- IMS
International Media Support
- ONG
Organisation Non Gouvernementale
- ONUCI FM
Radio de l'ONU en Côte d'Ivoire
- RTI
Radio Télévision Ivoirienne
- SFCG
Search for Common Ground
- UNESCO
United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
- UNICEF
Fonds des Nations Unies pour l'enfance
- URPCI
Union des Radios de Proximité de Côte d'Ivoire

Annexe 1

Questions posées lors des entretiens aux membres des groupes d'écoute et au personnel de la radio, en groupe de discussion, entre le 30 mai et le 4 juin dans l'ouest de la Côte d'Ivoire:

GROUPES D'ÉCOUTE :

- Les groupes d'écoute sont-ils toujours en place ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées par les groupes d'écoute ?
- Comment sont recrutés les membres des groupes d'écoute et comment les responsables sont-ils élus ?
- Quel est le profil des responsables des groupes d'écoute ? Quelles sont les langues parlées ?
- Les groupes d'écoute sont-ils représentatifs des groupes ethniques de la communauté ? Pensez-vous que certaines communautés ne sont pas représentées dans les groupes d'écoute ?
- La radio rapproche-t-elle les communautés ethniques ?
- Quel est le pourcentage de femmes dans les groupes d'écoute ?
- Les membres des groupes d'écoute participent-ils aux sessions publiques du conseil municipal pour amener l'attention de la municipalité sur les améliorations possibles au niveau de la radio communale ?
- Les langues parlées au sein de la radio que vous écoutez vous conviennent-elles ?
- Les activités économiques mises en place ont-elles fonctionné ? Si non, pourquoi ?

RADIO :

- Que pensez-vous des groupes d'écoute ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées par les radios ?
- Quel est le statut légal de la radio ?
- Le personnel de la radio est-il salarié ?
- Quelle est la viabilité financière de la radio ?
- Le centre de coordination fonctionne-t-il toujours ?
- La radio est-elle indépendante de la politique locale ?
- Y a-t-il une solidarité corporative entre les radios ?
- Pensez-vous que les informations diffusées par la radio sont fiables et équilibrées ?
- L'affiliation politique des responsables de certaines radios locales pose-t-elle un problème de partialité pour le choix des programmes et des émissions ?
- Qu'est-ce que la radio locale peut faire pour refléter les préoccupations et rapprocher les différentes composantes de la société locale ?
- La radio diffuse-t-elle toujours des émissions sur les problèmes de post-conflit et sur les problèmes importants des communautés ?
- De quoi le personnel a-t-il besoin pour jouer un rôle positif pour la cohésion sociale et la paix ?

Annexe 2

LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

VILLE/ STATION RADIO	ENTRETIENS AVEC L'ORGANISATION	PERSONNES RENCONTRÉES
DUÉKOUÉ: Radio la Voix du Guémon	Radio municipale la Voix du Guémon Duékoué (transcription disponible sur demande)	<ul style="list-style-type: none"> • M. Hamido Kouakou, directeur • M. Touré Vacaba, directeur des programmes
MAN: Radio Junior FM	Radio Junior FM de Man (transcription disponible sur demande)	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur de Radio Junior et président du Réseau des radios de la paix de l'Ouest : M. Bamba Moriba • Direction des programmes : M. Saïd Salaou Sultan • Direction : M. Maa Guy Philippe • Journaliste : M. Deli Jean Emmanuel • Stagiaires : Mme Sila Doumbia, Mme Camara Makia, Mme Camara Assata
MAN	Groupes d'écoute radio de Man (transcription disponible sur demande)	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétaire général du conseil d'administration des groupes d'écoute : M. Alain Ploh • Président du groupe d'écoute Lycée Club : M. Abdoulaye Coulibaly • M. Timité Jonas, membre agriculteur groupe d'écoute Petit-Paris • Mme Sealou Pelagie, membre commerçante d'un autre groupe d'écoute Cancea • Mme Ouedrago Priscille, membre du groupe d'écoute Petit-Paris • Mme Oula Simplicie, membre du groupe d'écoute Petit-Paris • Mme Sealou Pelagie, membre • Mme Oulai Poeny Anne-L, membre • Mme Moya Géraldine, membre • Mme Kothci Anne, membre • M. Oulai Mauho Franck, membre • M. Tia Serge, membre
DANANÉ	Radio Étoile (transcription disponible sur demande)	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur : M. Fadiga Kambire • Stagiaire réception : Mme Tia Denise • Mme Doumbia Masseni, troisième vice-présidente du conseil d'administration, volet technique. • M. Hervé Bateau, chef d'antenne et chargé de production, animateur • M. Gongo Jean, animation en langue Yacouba, la langue locale
DANANÉ	Groupes d'écoute (transcription disponible sur demande)	<ul style="list-style-type: none"> • Une trentaine de membres des groupes d'écoute
GUIGLO	Radio la Voix de Guiglo (transcription disponible sur demande)	<ul style="list-style-type: none"> • M. Debah Tahy Lucien Esco, chef d'antenne • M. Bi Dam, animateur • M. Kouho Marc-Stéphane, speaker en langue Wé, contes et légendes • M. Blé Clovis, responsable technique et producteur d'émission • M. Lebassé Célestin, producteur-animateur • M. Doumbia Lanciné, speaker en langue malinké • M. Gueho, speaker en langue locale • M. Bissam, animateur de spectacles culturels

VILLE/ STATION RADIO	ENTRETIENS AVEC L'ORGANISATION	PERSONNES RENCONTRÉES
GUIGLO	Groupes d'écoute de Guiglo (transcription disponible sur demande)	<ul style="list-style-type: none"> M. Lucien Bah, président du groupe d'écoute V16 Mme Marcelle, chef du groupe d'écoute de Nioulé M. Atanase Bah, chef du groupe d'écoute de V15 M. Mathurin Guiro, Club des bons citoyens M. Gabin Bohouo, président du groupe d'écoute Sregouibly Mme Raimonde Doho, de Bedigoazon M. Bavila Bessio, de Djehibly M. Charles Doho, de Nicla M. Germain Guei, de Djahoubly M. Auguste Vlei, du Club des bons citoyens M. Kouho Marc
ZAGNÉ	RADIO ZAGNÉ (TRANSCRIPTION DISPONIBLE SUR DEMANDE)	<ul style="list-style-type: none"> Directeur de production et directeur intérimaire de la radio, M. Bouédou Tivoli Justin, dit Prince Tél. : 48 76 25 45 (M. Martin Guenaye, promoteur, absent)
ZAGNÉ	GROUPES D'ÉCOUTE DE ZAGNÉ (TRANSCRIPTION DISPONIBLE SUR DEMANDE)	<ul style="list-style-type: none"> M. Valentin Kollé Bi Nasi, président du groupe M. Samien Bi Traboué, Zagné 2 quartier Guéré Mme Lingou Halla, Zagné 2 Mme Seamarie Victoire, Zagné 2 M. Tino Lombardi Senior, Zagné Cellule 2 M. Trabi Bohi Appolinaire, Zagné 2 M. Glazai Modeste, Zagné 2 M. Koffi Brou Jean-Jacques, Zagné 2 M. Zouttou Kplenaou Raymond, Zagné 2 Mme Dromandé Séa, Zagné 1
DUÉKOUÉ	GROUPES D'ÉCOUTE DE DUÉKOUÉ (TRANSCRIPTION DISPONIBLE SUR DEMANDE)	<ul style="list-style-type: none"> Mme Tahï Angèle, présidente du réseau du groupe d'écoute de la Voix du Guémon de Duékoué Trésorière du conseil d'administration du réseau du groupe d'écoute Secrétaire du réseau Secrétaire adjoint du réseau du groupe d'écoute Deux président(e)s de groupes d'écoute Commissaire au compte adjoint du conseil d'administration du réseau de la radio Une trentaine de membres dont: un planteur, une aide-soignante, deux ménagères, un artiste musicien, etc. M. Ekra Maxime, animateur de la radio, coach et encadrement des activités de groupe d'écoute
DALOA	ENTRETIEN À LA RADIO DE Daloa	<ul style="list-style-type: none"> Chef d'antenne, Mme Nicole Séry
ABIDJAN	URPCI	<ul style="list-style-type: none"> Président de l'URPCI, M. Bamba Karamoko
ABIDJAN	HACA	<ul style="list-style-type: none"> Directeur de la HACA, M. Ibrahim Sy Savané Assistante du directeur, Mme Léontine Dangny
ABIDJAN	SFCG (transcription disponible sur demande)	<ul style="list-style-type: none"> Chargé de la coordination de développement médias: Mme Stéphanie Tohibo

« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »

Article 19, Déclaration universelle des droits de l'homme

Internews Europe est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) internationale, spécialisée dans le soutien aux médias indépendants, la liberté d'information et la liberté d'expression à travers le monde.

Nos programmes d'aide au développement des médias s'adressent aux populations des pays en crise, aux citoyens des démocraties émergentes et des pays parmi les plus pauvres du monde.

Nous soutenons que la résilience des médias locaux et l'accès à l'information permettent le développement de la bonne gouvernance, l'accès aux droits de l'Homme, la résolution des conflits et permettent aussi d'apporter des réponses efficaces aux crises humanitaires, et la compréhension par le grand public de problèmes cruciaux tels que le dérèglement climatique.

Nos projets d'aide au développement des médias et d'accès à l'information permettent aux citoyens de tenir leurs gouvernements responsables, de développer des communautés tolérantes et prospères, de reconstruire leur vie après un conflit ou une crise humanitaire. L'intégration des nouvelles technologies de la communication et de l'information ouvre des perspectives qui permettent d'analyser, de distribuer, de publier des données et des informations et de contribuer ainsi à la liberté d'information.

Internews

EUROPE

+44 (0) 207 566 3300 | New City Cloisters, 196 Old Street,
London, EC1V 9FR, UNITED KINGDOM

Internews Europe est enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles en tant que Charity no. 1148404 et entreprise no. 7891107

©Internews Europe 2014